



VENTAVON INFO

n° 49
Juillet 2018



Roue de turbine hydraulique posée à l'entrée de Valenty



Suite à la proposition de Gérard Masse, employé à l'Atelier de maintenance EDF, de marquer le patrimoine industriel de Ventavon et avec l'aide d'Aurore Aubert, une roue d'une des turbines de l'ancienne usine hydroélectrique du Beynon, a été restaurée puis installée à l'entrée Sud de Valenty, le 9 juillet 2018.

Cette roue de turbine hydraulique de type « Francis » constituait un des composants essentiels du processus de production d'électricité. A la sortie des conduites forcées, l'eau traversait un colimaçon qui l'amenait radialement vers cette roue posée horizontalement puis l'eau s'évacuait vers le bas par l'axe central. Cette roue ainsi actionnée, faisait tourner un alternateur qui convertissait cette énergie mécanique en l'électricité.

Taille des haies



Les élèves de la MFR dans le cadre de leur formation participent à la taille des haies du hameau de Valenty avec les employés communaux.

Site Natura 2000

Céüse, Aujour, Crigne et Saint-Genis
Balades géologie
et formation des paysages



2 matinées à retenir :
26 juillet 2018 : à Céüse
09 août 2018 : à Saint Genis

Informations et inscription
Adeline BIZART - 07 86 34 02 24



L'Europe investit dans les zones rurales

Mot du maire

Chers Ventavonnais,

A la suite des quelques réunions publiques organisées au village concernant l'étude de programmation architecturale de l'ensemble « mairie – école – cour - ancien hôtel La Licorne », nous avons été attentifs au débat d'idées et à vos avis pour choisir un des scénarios proposés par les urbanistes. Il en ressort que la majorité des élus a opté pour le scénario n°3 qui s'est par la suite modifié quelque peu pour en arriver à la version 3 ter. L'avenir de l'école étant tributaire du nombre d'enfants et des décisions ministérielles, notre choix s'est orienté vers un projet modulable pour prévenir soit un agrandissement, soit une transformation de la partie bâtiment scolaire.

Voilà déjà deux ans que Gérard Godbillon, facteur en retraite, conseiller municipal et délégué à la commission voirie, a pris en main la direction de l'étude d'adressage et de la signalétique de la Commune. Sa tâche étant presque terminée, les entreprises retenues par la commune ne devraient pas tarder à finaliser ce projet. En attendant, nous voudrions remercier l'ex-préposé des postes pour le travail accompli. A ce propos, il nous précise que l'adressage et la géolocalisation par points GPS se fait à la porte d'entrée principale de l'immeuble et non pas à la boîte aux lettres. Le but étant, en priorité, de faciliter les secours.

Il y a un temps pour le travail et un autre pour la retraite. C'est ce que Jean-Paul Moullet a obtenu après 24 ans de bons et loyaux services comme agent au service technique de la Commune de Ventavon. Cela représente une grande partie de sa carrière professionnelle passée avec nous et nous le remercions pour son dévouement. La connaissance qu'il a acquise des réseaux et de l'historique des travaux a fait de lui, l'homme incontournable en matière d'informations techniques. Il est donc sollicité pour répondre aux questions et nous le remercions d'avoir déjà passé du temps à renseigner notre nouvel adjoint technique, Philippe Vieux.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Laurent, du retable et du Maître d'autel ont représenté un autofinancement important malgré les aides de l'Etat et du Département. Mais, c'est du ressort des Communes d'entretenir le patrimoine religieux et ces travaux devenaient urgents au vu de l'état des planchers vermoulus, des boiseries et du retable attaqués par les vers xylophages. Une recherche historique sur les différentes étapes de construction, d'agrandissement et de restauration de l'église vous sera présentée dans ce bulletin.

Il y a des choses qui fâchent et des discours que l'on répète !

Mais, c'est pour le bien tous et pour la fierté d'avoir un village propre et agréable à s'y promener.

Alors, on pourrait demander à certains villageois de balayer devant leur porte pour enlever les amoncellements de mégots ou de boîtes de sardines pour le chat, ce ne serait pas grand chose, quand on sait que d'autres, en plus de tenir propre les alentours, arrosent de leur propre gré les jardinières communales de fleurs situées à côté de chez eux.

La propreté du village est l'affaire de tous, les cendriers et les poubelles pour les déjections canines sont là et les WC publics sont neufs et attendent que du respect pour ceux qui les nettoient. Le contrôle des naissances de vos chats permettrait également d'éviter que des chatons devenus grands errent et viennent fouiller dans les containers de déchets ménagers.

Sur ce, nous vous souhaitons bonne lecture et un bon été dans une Commune remarquable !

Juan Moreno



Ventavon INFO n°49

Juillet 2018

Bulletin semestriel

- Directeur de publication
Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie.ventavon@gmail.com

- Rédaction et PAO
Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2018

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

2	Programmation architecturale
4	Urbanisme
5	Voirie - Réseaux
6	Eau - Chats
7	ACCA - Affouage - Tiques
8	Règlement déchetterie
9	Services techniques
10	MFR
11	RPI - Ecoles - Les CM
12	Budget
14	CCSB Nouvelles compétences
15	Animations culturelles
16	Gym Plaisir - Vide Grenier
18	Vivre en Val Durance
19	Evidanse - Lunadanse
20	Etat civil
21	Architecture du Moyen-Âge Eglise Saint-Laurent
4C	Programmes des Fêtes

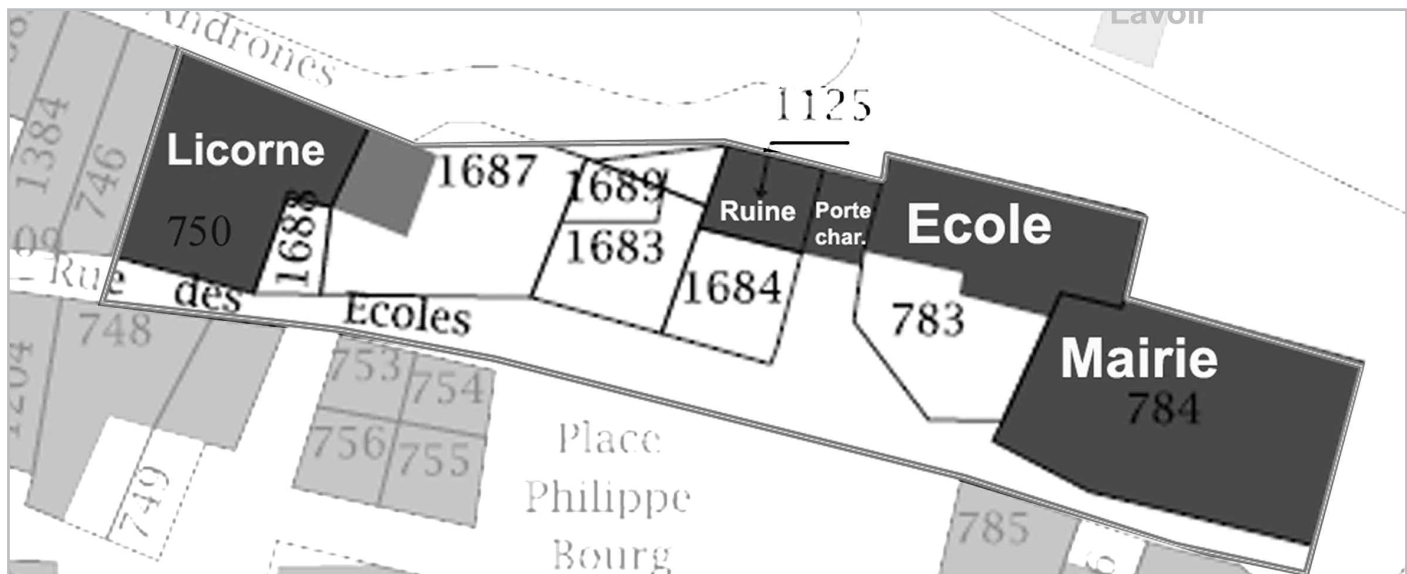
URBANISME

Etude de programmation architecturale et urbaine

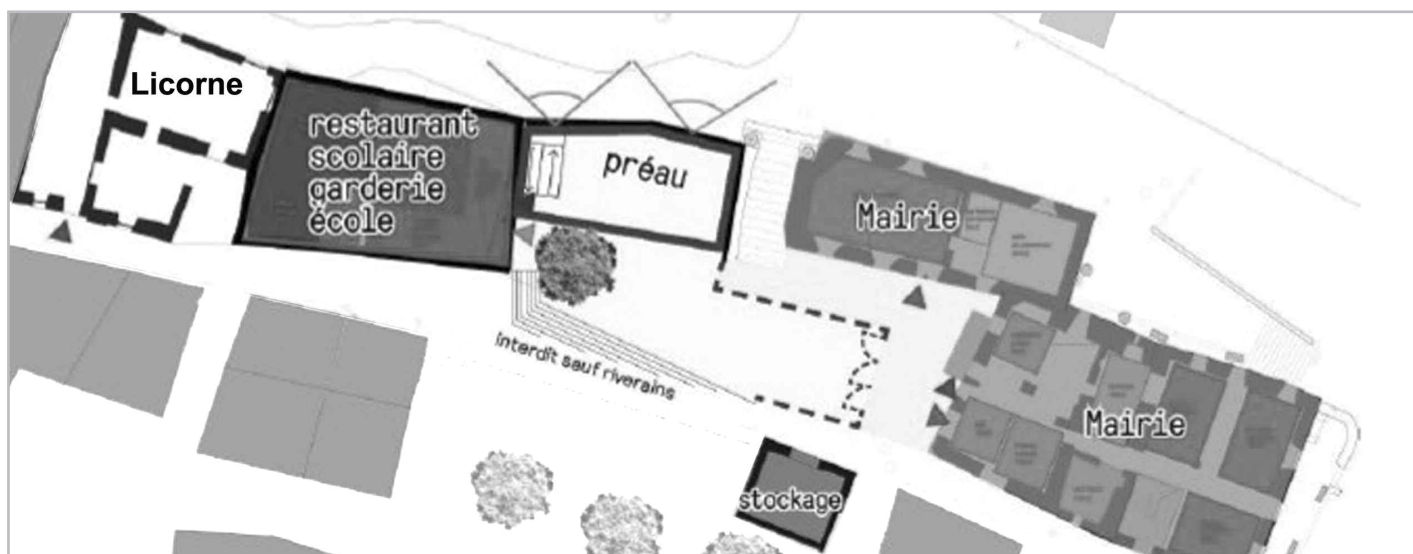
Vers le scénario 3 ter

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec la population de Ventavon par Gaëlle Maingue, programmiste architecturale et Chantal Guitton, urbaniste du groupe Toposcope. Il s'agissait d'une part, d'écouter les doléances des Ventavonnais participants par rapport à une réorganisation des locaux de la mairie, de l'école, de la cantine et des espaces extérieurs et d'autre part, de présenter 6 scénarios de réaménagement différents. Le choix majoritaire de la population et l'avis de principe des élus, sous réserve d'obtenir le chiffre exact de l'opération et le maintien de l'école de Ventavon, s'est porté vers le scénario 3 ter. Celui-ci propose de destiner le bloc mairie-école-cantine actuel aux locaux de la mairie, de laisser

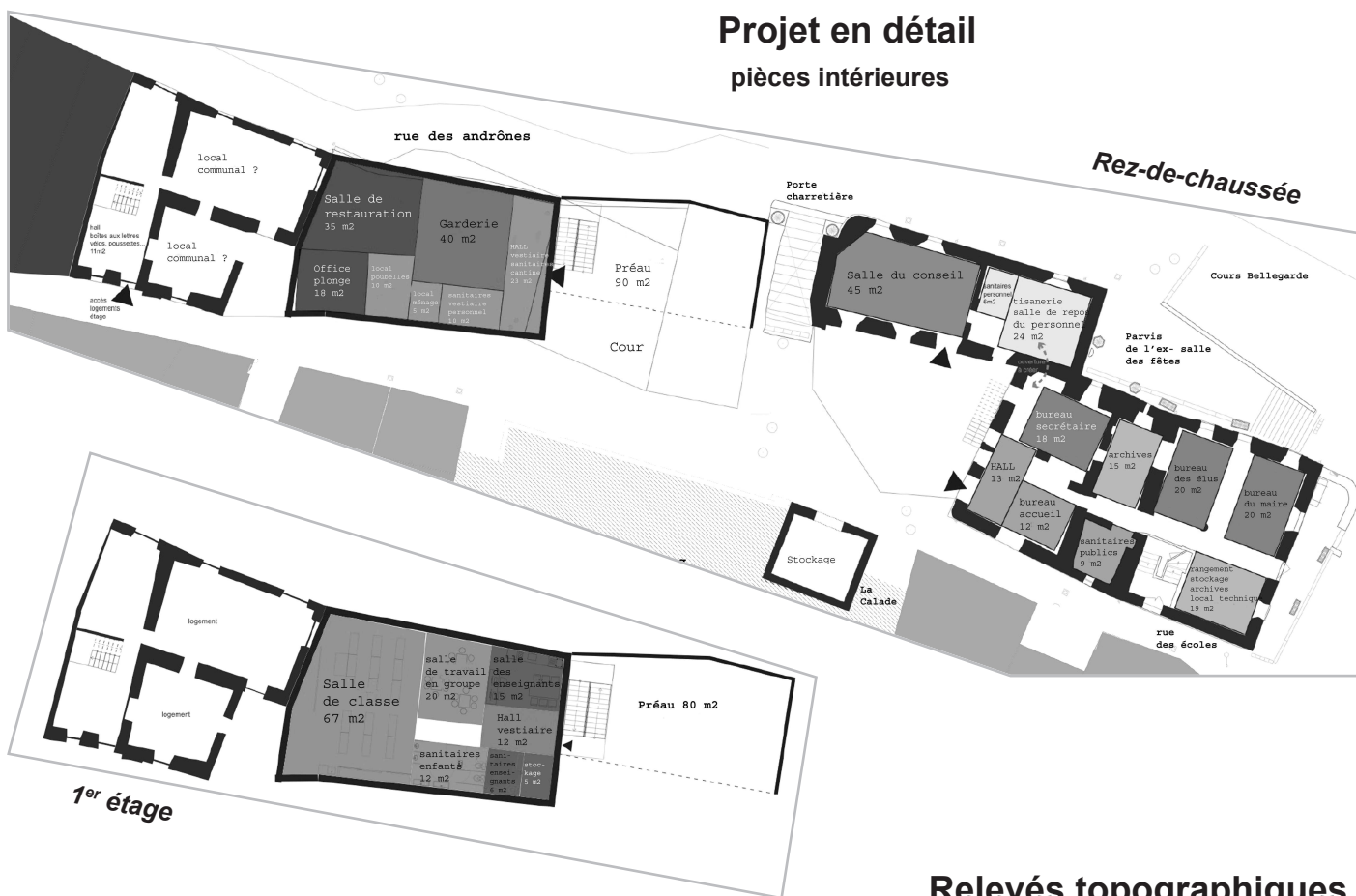
pour l'instant l'ancien hôtel « La Licorne » en l'état et d'accoler à celui-ci un bâtiment neuf pour l'école à deux étages (la garderie et la cantine au rez-de-chaussée pour faciliter les livraisons des repas et le 1^{er} étage pour la salle de classe). Ce dernier commencerait sous l'avent actuel de la Licorne et occuperait peu ou prou la parcelle 1687. La ruine contiguë à la porte charretière pourrait se transformer en préau et une cour serait définie et clôturée sur les parcelles 1689, 1683 et 1684. Le restant de la place de l'école laissera le libre passage à l'entrée du secrétariat de mairie et à celle de la salle du conseil qui seraient situées de ce côté.



Etat des lieux actuels



Projet : Scénario n°3



Relevés topographiques et cahier des charges

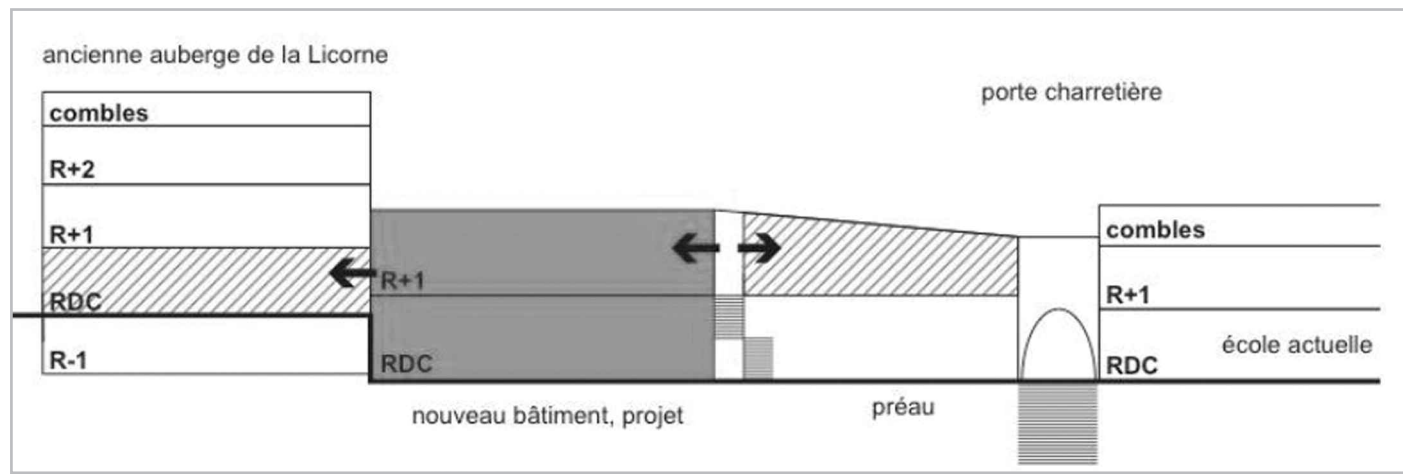
Afin de continuer ce programme et avant de lancer des consultations d'architecte, la commune a missionné le bureau Salla-Lecomte pour effectuer des relevés topographiques, des plans de rez-de-chaussée, des plans de façade et coupes et un plan d'intérieur des autres étages de la Licorne. Dans le même temps, le groupe Toposcope finalisera le cahier des charges.

Modularité du projet

Au cas où les besoins en nombre d'enfants accueillis à l'école nécessiteraient l'ouverture d'une seconde classe, les concepteurs pourront intégrer dans leur réflexion la capacité d'extension du projet au niveau du rez-de-chaussée de l'ancienne auberge de la Licorne qui restera une propriété communale. Un autre levier d'action consisterait à aménager une extension de l'école dans l'enveloppe du préau, en bénéficiant de la descente au niveau R+1 possible par le nouvel escalier menant à l'étage de l'école. (voir plan de coupe ci-dessous)

A contrario, la structure du nouveau bâtiment « école-cantine-garderie » et son cloisonnement devront lui conférer une facilité de reconversion pour d'autres usages si le fonctionnement du RPI venait à être remis en cause.

Extensions possibles de l'école



URBANISME

Autorisation du Droit des Sols

Suite au désengagement de l'Etat en matière d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) prévu par la loi pour l'accès au logement et à un Urbanisme Renové (ALUR), la Communauté de Communes du Sisteironais-Buëch a proposé à ses communes membres de gérer un service commun ADS afin d'instruire les autorisations d'urbanisme. Au 1^{er} janvier 2018, la CCSB a créé un service commun «Autorisation du Droit des Sols» basé à Sisteron. Une convention précise les champs d'application et les missions entre la CCSB et ses communes. Le service est assuré par des instructeurs.

Dans un souci de proximité, ce service instructeur d'autorisation du droit des sols de la CCSB a mis en place un système de permanence dans la Maison de Services Au Public à Laragne-Montéglin, afin de vous renseigner sur vos projets de construction et faciliter les démarches ultérieures lors du dépôt de votre dossier d'urbanisme.



Maison
de services
au public

Permanences du Service ADS

tous les 2^{èmes} mercredis du mois
à la **MSAP de Laragne**
8 place de la République
de 9h à 11h30
Tél. 04 92 65 26 97

- 8 août 2018
- 12 septembre 2018
- 10 octobre 2018
- 14 novembre 2018
- 12 décembre 2018
- 9 janvier 2019

Salle du Prieuré Règlement d'utilisation

A l'instar de la salle de l'ELM, la commune de Ventavon a défini un règlement permettant de déterminer les conditions dans lesquelles la salle du Prieuré devra être utilisée.

La salle est mise en priorité à disposition des associations ventavonnaises. Elle peut être louée à des particuliers de la Commune de Ventavon exclusivement ou à des associations ou organismes extérieurs à la Commune pour des activités non lucratives.

Le règlement est téléchargeable sur le site web ventavon.fr à la rubrique Mairie/Bâtiment/Salle du Prieuré

Tarif de la redevance de mise à disposition :

- tarif journée : 70 €
- tarif deux jours : 100 €
- Caution : 200 € conformément aux deux délibérations municipales du 22/02/2018

Chèque à l'ordre du "Trésor Public" à verser 15 jours avant l'utilisation.



Cimetière

Des travaux d'aménagement du cimetière doivent être entrepris dans la continuité de l'opération de reprise des tombes en état d'abandon. Il convient au préalable de réaliser des travaux d'agrandissement du portail afin que des engins TP puissent passer.

La maçonnerie a été confiée à l'entreprise Denier et la ferronnerie à l'entreprise Huriez.

VOIRIE - RESEAUX

Programme de voirie

Le programme 2018, pour un bon de commande de 92325,12€ a été défini par la commission Voirie. Il se décompose comme suit :

Pour la voirie communale, il s'agira de la VC11 (Trouquet), VC13 (Pré La Pierre), VC19 (ferme Jacky Grimaud), VC14 (Planta), VC3 (chemin des Chapelles), VC2 (La Condamine), VC7 (Les Sallas), VC17 (piste du canal), VC10 (secteur Beynon), VC4 (Le Sarret), VC8 (Les Iscles, VC1 (montée du village).

Pour la voirie rurale, il s'agira du CR6 (La petite Garrenne-carrefour VC38), CR9 (de RD21 au carrefour Grand Guibert).

Inventaire géolocalisé des équipements

La réglementation exige désormais une géolocalisation précise et exhaustive des équipements et ouvrages des Communes. Cela concerne les réseaux sensibles (réseaux électriques et éclairage public) enterrés dont la localisation doit être réalisée avant 2026.

Pour ce faire, la Commune signera une convention avec la CCSB pour bénéficier d'un service « Inventaire géolocalisé » via le Système d'Information Géographique (SIG), afin de géolocaliser et cartographier les données sur le terrain.

Dénomination des voies et numérotation des immeubles



Choix des entreprises

Le conseil municipal a procédé à la dénomination de l'ensemble des voies communales (la liste exhaustive peut se télécharger sur le site ventavon.fr à la rubrique Mairie/Commissions/Voirie/Tableau des voies). En outre, il a approuvé le système métrique retenu pour chaque point d'adressage avec côté impair et côté pair ainsi que la proposition esthétique des plaques de dénomination de voies et de numérotation des immeubles.

Deux entreprises ont été retenues, l'entreprise TTI Rochetaillée pour la fourniture de plaques de maisons et de panneaux de rue pour un montant de 11 562,60€ et l'entreprise BEGE services pour procéder à la pose de ce matériel pour un montant de 13 940€.

Cela correspond à 357 plaques de numérotation d'immeuble, 84 panneaux de rue sur mats et 32 panneaux de rue sur maçonnerie.

Au préalable, la commune s'est assurée que l'entreprise de pose soit titulaire d'une formation en ce qui concerne l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) afin qu'une déclaration de travaux (DICT) soit faite pour creuser le sol dans les endroits critiques ou supposés contenir des réseaux. Par la même, le nouvel employé communal de Ventavon a suivi cette formation.

Démarche pour la modification de l'intitulé de l'adresse

Dans le courant du mois de juillet, le secrétariat de mairie a envoyé à chaque habitant propriétaire et locataire, le nouvel intitulé de son adresse ainsi que les coordonnées GPS afin que vous puissiez faire les démarches nécessaires auprès de vos correspondants et communiquer votre nouvelle adresse.

NB : c'est la Commune qui se charge de la pose des plaques des numéros et des panneaux.

Eclairage public

Suite à la démarche de modernisation de l'éclairage public, lancée en 2016 par la Commune afin de remplacer les installations existantes par des éclairages moins énergivores, elle retient le devis de la société Decolum portant sur l'acquisition de guirlandes destinées à l'éclairage de manifestations et de Noël pour l'ELM et un complément pour le village.

Quant à l'entreprise Azur Travaux, elle installera deux lampadaires au lotissement Sous le Puy.

Convention de servitude avec ENEDIS

En vue de raccorder, la production d'électricité » d'un parc solaire de Curbans, la société Enedis devra poser une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 186 mètres pour la pose d'un câble moyenne tension sur la parcelle 929 appartenant à la Commune au secteur Le Beynon. Une convention de servitude sera signée par la Commune.

EAU

Source Muret

Suite à la cession du droit de passage se trouvant dans le périmètre de protection de la source Muret par Marc Philip, sans contrepartie financière, le conseil municipal s'engage à mener à terme la procédure administrative de régularisation et de suppression du droit de passage pour accéder aux parcelles cadastrées D555 et 558 de Marc Philip et à prendre à charge de la Commune tous les frais d'acte. (délibération 22/02/2018)

Source Rouans

L'entreprise SAUNIER IINFRA a été choisie pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de captage et de raccordement sur le réseau communal de la source de Rouans ainsi que sa régularisation administrative pour un montant de 39 982,93€HT. (délibération 12/04/2018)

Un relevé topographique des parcelles concernées par le projet de captage sera réalisé au préalable par la même entreprise. (délibération 14/05/2018)

Point d'eau incendie

Les contrôles techniques (*débit en m³ /h sous 1 bar, pression dynamique au débit requis, débit maximum et pression statique*) des 18 points d'eau incendie de la Commune sont désormais confiés au SDIS 05 de manière triennale et ce, à compter de 2018.

Analyses d'eau

Les prélèvements d'eau au niveau des trois réseaux alimentés par les sources de Faye, Le Villard et Valenty, ont été effectués, le 4 juin 2018.

Les résultats détaillés de ces analyses sont disponibles sur le site du ministère de la Santé ou.....

en flashant ce code :

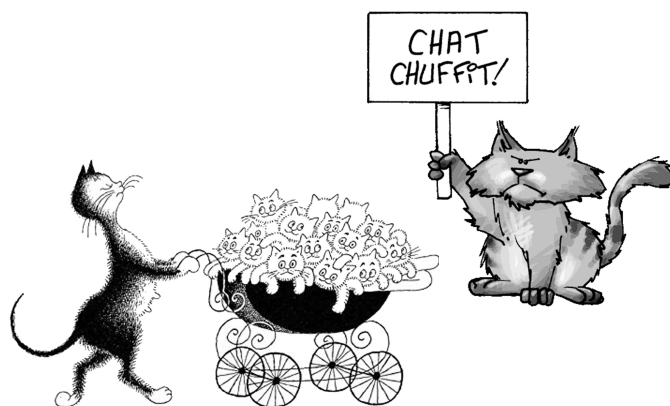


Chats

en état de divagation au village

Au vu des nuisances sonores (*bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs*), olfactives (*marquages urinaires malodorants*), et destruction de poubelles, il devient urgent que les propriétaires des chats contrôlent les naissances de leur chatte, soit en s'occupant des portées afin que les chatons grandissant n'errent plus dans le village, soit en stérilisant les femelles ou en castrant les mâles.

Le problème est que personne ne se sent responsable. Ces chats sont abandonnés, n'appartiennent à personne et ne sont ni pucés ni identifiables. Il faut rappeler que l'identification est une obligation légale (*voir ci-dessous la législation*). D'après la loi, il est également interdit de nourrir les chats errants ; même si cela part d'un bon sentiment, ces personnes ne font finalement que contribuer à augmenter la population des chats errants, les désagréments et les risques sanitaires qui vont avec.



L'Article L211-23 du code rural modifié par loi Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 125 JORF 24 février 2005 et par la Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 156 JORF 24 février 2005 stipule entre autres

« **Est considéré comme en état de divagation** tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, **ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu** et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui."

Rappelons que l'Assemblée nationale en février 2011 a rendu obligatoire l'identification des chats. Ainsi, tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois doivent être identifiables. 80% d'entre eux ne le sont pas et de ce fait peuvent aisément au cas où ils s'égareraient être considérés comme des chats errants avec toutes les conséquences dramatiques qui pourraient en découler.

Les chats peuvent être identifiés soit par tatouage soit par puce électronique. Appelée aussi transpondeur, la puce électronique est implantée par le vétérinaire, sans anesthésie, sous la peau, au niveau de la jugulaire gauche.

Un lecteur d'insert autorise la lecture du numéro de la puce afin d'identifier le propriétaire du chat ; cela pourra être lui éviter l'euthanasie en application des réglementations sanitaires.

ENVIRONNEMENT

Association Communale de Chasse Agréée

Lors de son Assemblée Générale du 17 juin, le président expose le bilan de la saison écoulée et les informations pour la saison à venir.

Saison écoulée

- 5 chamois attribués : 5 tués
- 4 chevreux attribués : 4 tués
- 23 chevreuils attribués : 23 tués
- Sangliers : 80 tués
- Destruction des nuisibles (renard) : 3 tués

Saison 2018-2019

- Les attributions des différents plans de chasse seront données ultérieurement.

- Ouverture anticipée pour le sanglier en fonction des dégâts.

Jours de chasse : samedi, dimanche, lundi et mercredi jusqu'au 1^{er} novembre

Du 1^{er} novembre à la fermeture : voir arrêté préfectoral selon les espèces.

Jours de non chasse : le vendredi (jour imposé par la Fédération des Hautes-Alpes).

Élections : les trois membres du bureau renouvelables sont réélus à l'unanimité. Il s'agit de Chaix Roger, Chauvin Jérôme et Moreno Hervé.

Permanences ACCA

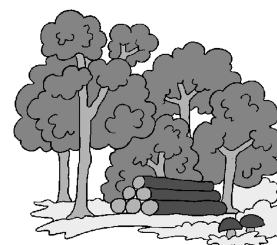
Délivrance des cartes et timbres votes
21 et 22 août 2018
 de 18h à 20h
 Salle du Prieuré

La population de sangliers progresse !

Depuis 2014, on observe une succession de bonnes années de prélèvements à la faveur de conditions climatiques favorables, hivers cléments et bonnes fructifications forestières.

Dans les Hautes-Alpes, la saison de chasse 2017-2018 affiche un record de prélèvement estimé à 6000 sangliers. Cette saison aura été marquée par des conditions climatiques qui ont favorisé la chasse du sanglier. A ce propos, la Fédération Départementale de la Chasse considère que la sécheresse, l'absence de fructification forestière et l'hiver enneigé auraient eu pour conséquence de concentrer les animaux en fond de vallée aux abords des cultures agricoles. Quant à certains chasseurs, ils penseraient plutôt que ce serait le ou les loups qui détourneraient le gros gibier des cimes vers les vallées cultivées.

L'an dernier, 183 dossiers de dégâts indemnisés ont été traités dans le département des Hautes-Alpes, soit un montant global de près de 92.300 euros, le montant moyen des dossiers atteint 504 euros, soit une augmentation de 15 % par rapport à la saison précédente. Malgré des prélèvements qui sont à la hausse, les surfaces détruites augmentent également ce qui indique une augmentation des populations.



Affouage

Inscription

En mairie du **3 au 14 septembre**
 (25 €/affougiste à payer par chèque
 à l'ordre du Trésor Public)

Marquage des lots

Vendredi 28 septembre de 8h30 à 12h
 (minimum 10 personnes)

Tirage au sort

Samedi 13 octobre à 14h au pied des lots de
 bois sur la parcelle 16 (bord de route D21)

Soyez vigilant !

Les maladies à tiques sont en augmentation en France et dans toute l'Europe. Le manque de surveillance et d'information rend difficile l'évaluation de l'ampleur du phénomène.



Malgré que notre département des Hautes-Alpes ne soit pas considéré à risque, cela ne veut pas dire qu'il en soit exempt.

En général, les régions boisées sont les plus concernées mais les cas recensés en bord de mer ou en haute montagne sont de plus en plus nombreux.

Une enquête publique a été lancée en septembre 2014 par un groupe de chercheurs bénévoles et chacun peut y signaler des informations :
<https://sites.google.com/site/tiquesfrance/home>

La bonne tactique

Prévenir : en portant des vêtements couvrants et en utilisant des répulsifs.

Inspecter : tout le corps du haut en bas.

Réagir : enlever la tique avec une pince adaptée (sans en comprimer le corps) vendue en pharmacie.

Surveiller : désinfecter et surveiller la morsure pendant 30 jours.

Consulter un médecin généraliste : si un érythème migrant (rougeur grandissante) apparaît ou des symptômes grippaux.

Les points importants du Règlement intérieur des 7 déchetteries

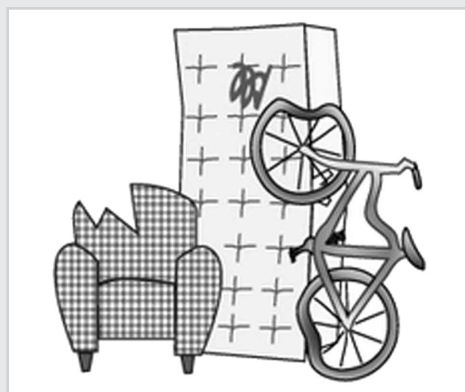
Le 14 avril 2018, le Conseil Communautaire approuve le nouveau règlement intérieur applicable aux déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Claire Barus, coordinatrice des déchetteries vous présente les points importants du document.

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) gère 7 déchetteries intercommunales réparties sur l'ensemble du territoire et ouvertes à tous les habitants des 62 communes. Un nouveau règlement intérieur donne les coordonnées de toutes les déchetteries ainsi que les horaires d'ouverture.

Nouvelle filière : meubles, tables, chaises et lits

Ce règlement liste les types de déchets récupérés dans chaque déchetterie. Bref, tout ce qui est "grand", "gros", "encombrant" ou "électrique". Tous les déchets apportés seront recyclés, réutilisés ou valorisés. Seuls les encombrants ne pouvaient pas être recyclés. C'est pourquoi la CCSB met chaque année en place de nouvelles filières de recyclage afin de traiter un maximum d'encombrants. Par exemple : il y a 5 ans les meubles, tables, chaises et lits étaient jetés dans les encombrants. Maintenant, ils sont collectés dans une benne spécifique pour être recyclés et valorisés dans des usines françaises pour la plupart.



Les gardiens orientent les usagers

Ce règlement précise aussi le rôle des usagers de la déchetterie et le rôle des gardiens de la déchetterie. De plus en plus d'habitants ont le réflexe de venir en déchetterie déposer leurs déchets. Et c'est une bonne chose. Pourtant, certains viennent en déchetterie mais ne respectent pas les consignes de tri indiquées par le gardien. Il faut savoir que pour être recyclés, les déchets doivent préalablement être triés séparément. Par exemple : l'usine de recyclage des cartons ne sait pas recycler la ferraille ! C'est pourquoi les gardiens de déchetterie orientent les usagers lorsqu'ils viennent déposer leurs déchets en déchetterie. De plus, les gardiens sont tenus de faire respecter l'interdiction de chinage et de récupération dans les bennes. Il est interdit de récupérer des déchets en déchetterie. C'est du vol. Les gardiens se tiennent aussi volontiers à votre disposition afin d'aider au déchargement des déchets. Pourtant, il est de plus en plus fréquent que des habitants qui fréquentent les déchetteries soient discourtois, voir impolis et même parfois agressifs ou racistes envers les gardiens des 7 déchetteries de la CCSB. C'est pourquoi, les élus de la CCSB se joignent à l'équipe de direction et aux agents pour envoyer un message à l'attention de tous les habitants et usagers des déchetteries : "Nous sommes là pour rendre un service public, à votre disposition, mais nous ne sommes pas là pour faire les laquais !



Les déchets des professionnels

Ce règlement détaille aussi une nouveauté importante concernant l'accueil des professionnels en déchetterie. En effet, dans le cadre du Code de l'Environnement, il est prévu que les entreprises et l'ensemble des professionnels s'organisent par eux même pour traiter leurs déchets. Les élus de la CCSB, ont tout de même souhaité proposer aux nombreux "petits professionnels" du territoire une solution de proximité pour leurs déchets. C'est pourquoi, maintenant, dans les 7 déchetteries de la CCSB, seules les petites quantités apportées par les professionnels seront autorisées. Les plus grosses quantités de déchets pourront être déposées par les professionnels mais uniquement sur la déchetterie de Ribiers et elles seront facturées. Les quantités de déchets des professionnels sont estimées visuellement par le gardien avant vidage. Il est impératif de se présenter au gardien lors de l'entrée en déchetterie et avant tout dépôt. Afin de ne pas saturer la déchetterie, les volumes par déposants professionnels sont limités à 2 m³ par jour pour les flux suivants : encombrants, déchets verts, déchets bois, emballages vides souillés, huiles de friture et de vidange, déchets inertes, ...). Une quantité spécifique est définie pour les contenants des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS/DMS) : 60 litres de contenants maximums par jour (hors emballages vides souillés). Les flux suivants ne sont pas limités : ferraille, papiers, cartons, pneus, batteries, D3E, Déchets d'Éléments d'Ameublement et textiles non souillés. Les quantités de déchets des professionnels supérieures (à 2m³ et 60 litres par jour) ne sont acceptés que sur la déchetterie de Ribiers. Ils sont facturés trimestriellement, à partir du 1^{er} déchet déposé, aux tarifs suivants :

TARIFS	Entreprise du territoire	Entreprise extérieure
Déchets inertes	20€/m ³	30€/m ³
Déchets bois	26€/m ³	36€/m ³
Déchets verts	15€/m ³	25€/m ³
Ferraille	gratuit	25€/m ³
D3E	gratuit	15€/m ³
Encombrants	50€/m ³	60€/m ³
Plâtre	50€/m ³	60€/m ³
DMS et emballages souillés vides	1,70€/litre (le contenant)	2,70€/litre (le contenant)

**Pour tout renseignement supplémentaire,
vous pouvez vous rendre en déchetterie
ou contacter le pôle environnement
au 04 92 66 25 49**

SERVICE TECHNIQUE



Jean-Paul Moullet

Arrivé au service technique en 1994, Jean-Paul a donc œuvré 24 ans pour la collectivité ventavonnaise. Le 12 avril 2018, un pot de départ pour sa retraite est organisé en mairie en présence du maire Juan Moreno, des conseillers municipaux, de la secrétaire et de l'ancien maire Roger Febvre avec qui Jean-Paul a travaillé durant trois mandats.

Dans son discours, le maire de Ventavon a souligné ses qualités professionnelles, ses compétences multiples, sa disponibilité, sa patience et sa capacité d'adaptation au cours de ces dernières décennies à l'évolution du monde et notamment dans le domaine de la gestion de l'eau. Il rajoute que son activité aura au bout du compte occupé, le plus souvent, l'essentiel de sa vie et qu'il rend hommage à son professionnalisme et à son dévouement au bien-être commun.

Quant à Roger Febvre, il est venu lui dire simplement au revoir et combien il se rappelait de ces bons et mauvais moments passés ensemble pendant ses trois mandats. Il a également voulu saluer son professionnalisme, ses compétences et son franc parler. Ému par son départ, il a quand même gardé

l'humour nécessaire pour lui déclamer les 10 commandements du retraité et lui souhaiter pour finir de ne pas se prendre le chou, de se fendre la poire, d'avoir la patate, de garder la banane, de mettre du beurre dans les épinards et plein d'oseille...

Philippe Vieux

Il est le nouvel employé communal responsable du service technique depuis le départ en retraite de Jean-Paul Moullet, le 2 mai 2018.

Ses compétences en électricité et en plomberie ont été un atout de taille pour son embauche. En effet, il est électricien de métier, puis a suivi par la suite deux formations professionnelles. Une comme ouvrier de maintenance en équipement thermique et l'autre en installation thermique et sanitaire dont il est diplômé.

Chauffagiste à son compte depuis 23 ans et habitant à Lazer, il a eu l'occasion de travailler dans tout le Laragnais ainsi que chez des particuliers de la commune de Ventavon.

L'annonce communale de recherche d'un salarié agent de maîtrise spécialisé dans les réseaux a retenu toute son attention en vue d'avoir une activité à faible distance de son habitation et l'occasion de lâcher son métier d'artisan pour convenance familiale.



Aurore Aubert

Aurore AUBERT, adjointe technique à Ventavon depuis 2009, a également quitté le service technique en février 2018.

Après 9 ans de bons et loyaux services, nous n'auront plus le plaisir d'apprécier ses compétences, sa petite touche de féminité au sein du service technique et son sourire.

Nous lui souhaitons bonne continuité dans sa carrière professionnelle.

Conventions de mise à disposition de personnel

Les conventions signées par le maire et la CCSB permettront d'avoir en cas de besoin du personnel de remplacement pour les services de secrétariat de mairie et technique pour l'année 2018. (délibération du 22/02/2018)

Maison Familiale Rurale de Ventavon

La nouvelle directrice : Marie Cécile Thomas

David Lafond promu désormais directeur de la Fédération Départementale Vaucluse-Alpes des MFR, a laissé sa place de directeur de la MFR de Ventavon, le 1^{er} décembre 2016 à Marie Cécile Thomas.

Celle-ci était précédemment directrice adjointe d'un Centre de Formation d'Apprentis dans le Bâtiment et Travaux Publics à Avignon avec 900 apprentis et 50 formateurs.

Par choix personnel, elle est venue chercher à la Maison Familiale Rurale une équipe plus restreinte et une relation plus proche avec les élèves et les familles, disons une ambiance plus familiale comme son nom l'indique. En effet, à la MFR de Ventavon, avec le système de l'alternance, il n'y a que 70 élèves en permanence dans les locaux, les autres 70 étant en apprentissage dans le même temps.

Si elle a l'expérience de gérer un Centre de Formation d'Apprentis, elle considère que gérer une MFR est tout autre chose. Le fonctionnement des MFR étant associatif, elle travaille donc avec le conseil d'administration composé de parents d'élèves non professionnels. C'est singulier, dit-elle et après un an et demi à ce poste elle constate qu'elle s'adapte rapidement à ce fonctionnement. Le plus grand changement est qu'elle dirige seule l'établissement, s'occupe de tout et qu'elle a une vision sur tout, ce qui n'était pas le cas au CFA-BTP où elle le codirigeait avec trois autres directeurs adjoints, chacun avec un ou des secteurs différents à diriger.

Une nouvelle formation : Bac Pro productions horticoles

Depuis juin 2017, la MFR de Ventavon a donc l'autorisation d'ouvrir une formation Bac Pro productions horticoles. Elle sera effective et lancée à la rentrée 2018-2019.

Il s'agit bien d'une formation de productions horticoles avec un s, car elle ne se résume pas qu'à la floriculture ou au maraîchage, mais aussi à l'arboriculture, aux pépinières d'arbres et aux cultures de plantes aromatiques ou médicinales. Elle permettra ainsi d'acquérir une réelle connaissance des végétaux.

Cette formation commence par une Seconde dite verte « environnement paysage », puis par la Première et la Terminale Bac Pro avec 18 semaines de cours à la MFR et 28 semaines en entreprise où l'élève-apprenti sera rémunéré suivant un pourcentage du SMIC en fonction de son âge et de son niveau scolaire.

Utilisation de l'Espace de Loisirs Mutualisé

L'ELM est utilisé par la MFR à des fins culturelles ou sportives. Cette année 2017-2018, les Premières ont œuvré sur le thème « égalité homme femme » lors d'ateliers de réflexion en utilisant l'écriture et la musique. Ils ont donc pu se défouler musicalement et apprécier la parité entre garçons et filles sur des airs de batucada (percussions brésiliennes) à l'ELM.



Portes ouvertes

Marie Cécile Thomas considère que la MFR manque de notoriété et voudrait que l'établissement soit reconnu à sa juste valeur. C'est dans ce sens qu'elle a organisé quatre « Portes ouvertes », en février, mars, avril et mai 2018 entre 9h et 13h. Ces matinées de communication qui mobilisent toute l'équipe, administrateurs, formateurs et élèves permettent au public de découvrir les locaux, l'ambiance et les formations dispensées et ainsi recruter d'éventuels élèves intéressés par ce mode d'enseignement. Organisées plus tôt que d'habitude dès février, les dates de ces Portes ouvertes répondent mieux aux besoins des élèves de Troisième qui réfléchissent déjà à leur future orientation.

Organisées plus tôt que d'habitude dès février, les dates de ces Portes ouvertes répondent mieux aux besoins des élèves de Troisième qui réfléchissent déjà à leur future orientation.

Le recrutement bat son plein !

Il y a encore des places dans toutes les formations. Les inscriptions peuvent se faire jusqu'à la fin octobre pour les Bac pro. Il est à noter qu'il y a une véritable demande d'apprentis de 16 à 26 ans de la part des entreprises ou des exploitations agricoles. A ce sujet, dans sa réforme de l'apprentissage, le gouvernement a annoncé dernièrement que l'apprentissage sera ouvert prochainement jusqu'à 30 ans.

Internat

Marie Cécile Thomas remercie la Commune de Ventavon qui a fait procéder récemment à une restauration de la façade Ouest du bâtiment-dortoir des garçons qui s'effritait, à la réfection des peintures intérieures et au changement de toutes les portes.

La MFR, locataire et la commune de Ventavon, propriétaire des locaux et des terrains étudient depuis quelques temps la possibilité de construire un nouvel internat aux normes actuelles qui serait situé au plus près des autres bâtiments réservés aux cours, aux bureaux administratifs et à la restauration, afin qu'il fasse partie de l'ensemble et ainsi être sécurisé. La mairie de Ventavon demandera l'aide de la CCSD pour monter un dossier de subventions et ainsi apprécier les possibilités de financement.



**Propos recueillis auprès
de Marie Cécile Thomas
par Denis Buffet**

RPI - ECOLES

Effectif du RPI pour la rentrée 2018-2019 106 élèves

Classe TPS-PS-MS (L.Rigo) = 2TPS+11PS+11MS= 24 élèves
 Classe GS-CP (S.Clément) = 12GS+9CP= 21 élèves
 Classe CP-CE1 (C.Grimal) = 8CP+13CE1= 21 élèves
 Classe CE2-CM1 (A.Ghigonetto) = 10CE2+10CM1= 20 élèves
 Classe CM2 (S.Lafond) = 20 élèves

Transport scolaire

Désormais, en 2018, c'est la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) qui organise le transport des élèves vers leurs établissements scolaires. Auparavant, c'était le Département qui s'en occupait et les frais de participation demandés aux parents pour le transport scolaire correspondaient juste aux frais de dossiers, c'est-à-dire 15€.

Pour les enfants de Ventavon et Monétier-Allemont dépendant de la communauté de communes du Sisteronnais-Buëch, le choix politique n'est pas encore défini et nous attendons que le Département et la Com Com se prononcent sur des aides éventuelles sur une partie ou la totalité des frais et bien sûr sur les aides spécifiques en fonction du quotient familial.

Par contre, pour les enfants de Claret (*qui fait partie de l'agglomération de Gap-Tallard*), il a été décidé la gratuité des transports scolaires. C'est donc l'agglomération de Gap-Tallard qui payera les frais à la Région.

Quoi qu'il en soit, il est préférable de s'inscrire avant le 31 juillet 2018 afin que l'élève reçoive sa carte d'abonnement avant la rentrée.

<http://www.transportscolaire.regionpaca.fr/>



Atelier moyenâgeux à Ventavon



Refuge Xavier Blanc dans le Valgaudemar

Les CM de Ventavon

Café des parents à Laragne

Une réunion informelle est organisée chaque mois par le collège de Laragne sur un thème différent. Le 15 mai, un café était organisé à la salle du Prieuré sur le thème « Les enfants face aux écrans » en présence de M. Verney, principal du collège, des institutrices et des parents. Cela a permis à chacun d'exposer son point de vue sur l'utilisation des écrans.

Il en ressort que les élèves de CM travaillant sur le « harcèlement » (*réalisation d'une vidéo, etc.*) sont déjà quelque peu sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux et à l'attitude à avoir face à une situation qui les préoccupe ou les met mal à l'aise. Mais, reste à savoir si en arrivant au collège et à l'âge légal de 13 ans (*âge limite pour s'inscrire sur les réseaux*), ils se souviendront des recommandations apprises en primaire.

L'institutrice précisait que la problématique de la surexposition des enfants aux écrans se remarque très vite à l'école. Cela provoque une fatigue notoire due au manque de sommeil (*utilisation des jeux vidéos tard en soirée*).

Fête de la musique

Cette année, Gregory Barrois intervenant en musique a travaillé sur un répertoire commun avec les écoles de Laragne, Valerne et Ventavon. A la suite de cela, le 21 juin, les élèves de CM1 et CM2 de Ventavon ont participé à un concert avec les différentes classes et 4 musiciens en chantant des chansons populaires en différentes langues (*Ulysse de Ridan en français, La Polenta così en italien et d'autres en espagnol et même en japonais*).

Représentation théâtrale

Les élèves de CM ont travaillé avec les 3^{èmes} option latin de Laragne sur le thème de Pompéi. Cela a commencé par des échanges de maximes latines (dont celles choisies par les CM : « *Plaudite, acta est fabula!* » et « *Carpe diem, quam minimum credula postero* »), puis par un travail de recherche historique, l'écriture des scènes, la mise en scène et le travail d'acteur. Robin Vargoz, comédien des « Piles ou Versa » est intervenu durant 15 heures pour animer ce projet.

Deux représentations se sont déroulées dans une vraie salle de théâtre à l'hôpital psychiatrique de Laragne, le 31 mars, en présence de l'inspecteur d'académie, des 6^{èmes} du collège et le soir des parents.

Ateliers moyenâgeux à Ventavon

Le 2 juillet, tous les enfants du RPI ont pu participer aux sept ateliers organisés par « L'Ost des temps jadis ».

Par petits groupes, ils ont pu monter poneys et chevaux pour une joute sur cible, tirer à l'arc et reconnaître les différentes pointes de flèches, toucher et apprécier la solidité des casques et cottes de mailles, colorier avec les couleurs appropriées les blasons, essayer boucliers et épées en caoutchouc, utiliser les jeux en bois du Moyen Âge et comprendre la hiérarchie féodale avec des Playmobil.

Randonnée de fin d'année

Les 25 et 26 juin, les enfants sont partis au fond de la vallée du Valgaudemar jusqu'au Châlet du Gioberney. Après avoir parcouru un grand tour en passant par le lac du Lauzon, ils sont redescendus vers un des plus vieux refuges de la vallée, le refuge Xavier Blanc pour y dormir. Ce bâtiment en pierre fête ses 120 ans cette année.

BUDGET Général

<i>BUDGET GENERAL - Section de Fonctionnement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2017	Compte Administratif Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
	Dépenses de fonctionnement	1 755 931,02	774 618,76	1 731 515,20
011	Charges à caractère général	337 893,20	323 559,23	423 121,00
012	Charges de personnel	298 738,00	276 063,98	275 122,00
014	Atténuation de produits	30 400,00	19 269,00	19 400,00
65	Autres charges de gestion courantes	126 924,57	121 953,16	181 580,06
66	Charges financières	2 600,00	1 098,39	2 600,00
67	Charges exceptionnelles	1 700,00	0,00	1 700,00
042	Opérations d'ordre - Amortissements	32 975,09	32 975,00	86 632,59
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	923 700,16	0,00	740 359,55
002	Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	1 755 931,02	1 689 031,24	1 731 515,20
70	Produit des services	1 008 665,00	994 892,15	745 090,00
73	Impôts et taxes	580 795,00	524 169,80	534 273,00
74	Dotations, subventions et participations	50 967,02	31 687,58	31 199,00
75	Autres produits de gestion courante	99 375,00	96 716,84	100 875,00
76	Produits financiers	4 529,00	4 529,37	4 530,00
77	Produits exceptionnels	11 500,00	36 983,50	32 000,00
013	Atténuation de charges	100,00	52,00	50,00
40	Opérations d'ordre - Amortissements	0,00	0,00	3 816,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	279 682,20

<i>BUDGET GENERAL - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2017	Compte Administratif Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
	Dépenses d'investissement	3 057 739,77	2 158 214,58	2 053 481,53
20	Immobilisation incorporelles	86 798,00	12 759,00	74 039,00
204	Subventions équipement versées	232 725,00	232 659,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	532 784,00	121 952,67	394 550,76
23	Immobilisations en cours	35 440,00	0,00	141 352,54
16	Emprunts et dettes assimilées	3 755,00	3 446,33	3 854,00
26	Participation et créances rattachées	800 000,00	800 00,00	355 000,00
040	Opérations d'ordre – amortissement subv.	0,00	0,00	3 816,00
041	Opérations d'ordre – amortissements	28 524,00	28 524,60	0,00
Op 12	Travaux de voirie	200 000,00	176 593,28	170 000,00
Op 18	VC 5	11 040,00	0,00	11 040,00
Op 21	Construction ELM	959 342,00	712 715,33	121 000,00
Op 25	Aire de lavage agricole	4 200,00	0,00	0,00
Op 928	Enfouissement réseaux cité Beynon	163 131,17	69 564,37	93 566,80
Op 929	Restructur. bâtiments école Licorne mairie	0	0	140 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	545 262,43
	Recettes d'investissement	3 057 739,77	730 463,17	2 053 481,53
021	Virement de la section fonctionnement	923 700,16	0,00	740 359,55
10	Dotations et fonds divers (hors 1068)	58 236,00	56 161,80	114 081,20
1068	Fonds divers réserves	456 766,14	453 766,14	634 730,28
13	Subventions d'investissement	676 938,80	158 225,54	476 677,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 100,00	810,00	1 000,00
040 et 041	Amortissements	61 499,69	61 499,69	86 632,59
001	Excédent d'investissement reporté	882 488,98	0,00	0,00

BUDGET Eau & Assainissement

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT- Section d'Exploitation</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2017	Compte Administratif Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
	Dépenses de fonctionnement	214 813,93	160 864,32	244 957,00
011	Charges à caractère général	62 890,00	40 029,30	60 740,00
012	Charges de personnel	25 000,00	0,00	25 000,00
014	Reversement produits ADE	11 200,00	10 142,00	22 542,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	153,16	1 000,00
66	Charges financières	2 720,00	0,00	3 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	31,20	1 000,00
042	Opérations d'ordre - Amortissements	110 508,93	110 508,93	131 175,00
022	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	00,00	0,00	0,00
002	Déficit fonctionnement reporté	00,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	214 818,93	188 951,56	244 957,00
70	Produit de gestion courante	114 896,00	91 598,77	94 630,00
74	Dotations, subventions et participations	4 600,00	2 529,86	86 364,06
75	Autres produits de gestion courante	14 774,57	14 774,57	479,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre - Amortissements	37 341,11	37 341,11	34 396,70
002	Excédent d'exploitation reporté	42 707,25	42 707,25	28 087,24

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2017	Compte Administratif Réalisé 2017	Budget Primitif 2018
	Dépenses d'investissement	504 591,40	131 875,12	541 990,53
20	Immobilisation incorporelles	12 372,75	5 518,84	6 853,91
21	Immobilisations corporelles	52 245,44	3 725,52	50 519,92
23	Immobilisations en cours	6 316,00	6 316,00	26 316,00
16	Emprunts et dettes assimilées			1 000,00
040	Amortissements	37 341,11	37 341,11	34 396,70
Op 919	Renforcement eau cité Beynon	58 536,00	1 584,00	77 830,00
Op 920	Récupération eaux pluviales Valenty	7 500,00	0,00	26 000,00
Op 921	Remise en état château eau village	83 516,10	80 957,46	0,00
Op 922	Mise en protection source Muret	246 764,00	02 748,19	171 094,00
Op 923	Source de Rouans	0,00	0,00	147 980,00
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	
	Recettes d'investissement	504 591,40	338 754,93	541 990,53
021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 122,00	1 122,00	3 743,00
1068	Excédent fonctionnement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 640,00	0,00	12 640,00
1314	Subvention du budget principal	227 124,00	227 124,00	
16	Emprunts et dettes	85 000,00	0,00	0,00
040	Amortissements	110 508,93	110 508,93	131 175,00
Op 919	Renforcement eau cité Beynon	0,00	0,00	38 000,00
Op 921	Remise en état château eau village	63 755,00	0,00	63 755,00
Op 922	Mise en protection source Muret	0,00	0,00	7 250,25
Op 923	Source de Rouans – emprunt	0,00	0,00	74 106,00
001	Excédent d'investissement reporté	4 441,47	0	211 321,28

BUDGET

suite

Subventions aux associations

Le Conseil municipal de Ventavon a décidé d'attribuer des subventions pour 2018 à différentes associations, notamment :

- ACCA : 2 000€
- Comité des fêtes : 10 000€
- Coop scolaire de Ventavon : 1700€
- Voyages scolaires : 770€
- Evidanse 05 : 500€
- Equiterra : 600€
- Gym Plaisir : 4 000€
- L'Ost des temps jadis : 400€
- Vivre dans son pays : 300€
- Vivre en Val Durance : 150€

Ces subventions provisionnées au budget général 2018 ont été ou ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention et sous réserve que des subventions ne soient pas également accordées par la CCSB dont la Commune est membre.

Taxes directes locales 2018

- Taxe Habitation : 0,975%
- Taxe Foncière : 26,26%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 27,11%

Le produit des taxes directes locales attendues pour 2018 à taux constant est de 313 939 €



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

La CCSB exerce de nouvelles compétences.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCSB exerce des **compétences « obligatoires »** définies par l'État : l'aménagement de l'espace, le développement économique et la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets.

QUELS SONT
LES DOMAINES D'INTERVENTION
DE MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

www.sisteronais-buech.fr

@CCSisteronaisBuech

CC SisteronaisBuech

Liste des compétences de la CCSB

<p>Projet de création d'une 6^{ème} MSAP</p> <p>Développement et promotion des activités de randonnées, aires de co-voiturage, Signalisation d'Information Locale, aménagement touristique des Gorges de la Méouge</p>	 GESTION DES 5 MSAP du territoire : Sisteron, La Motte-du-Caire, Larnage, Serres et Valdoule	 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité, politique locale du commerce, promotion touristique
<p>Elaboration du Programme Local de l'Habitat, OPAH, études et diagnostics de l'habitat sur le territoire</p>	 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : Schéma de Cohérence Territoriale	 GEMAPI. gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.
<p>Gestion du pôle petite enfance du Serrois, mise en place d'un réseau de relais assistantes maternelles</p>	 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ménagers et assimilés	 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
<p>Site d'envol de Chabre et sa voirie d'accès, base de loisirs de la Germanette, aménagement d'un centre aquatique</p>	 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS culturels et sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire
<p>Compétences facultatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPANC : contrôle des installations & programmes de réhabilitation. - Sport, culture et loisirs : participation aux financements d'événements se déroulant sur le territoire. 	 ACTION SOCIALE	<p>Valorisation du patrimoine, élaboration de chartes forestières, Plan Climat Air Energie Territorial, participation à la protection du Géoparc de Haute Provence</p>

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Service Communication - mathieu.aucomte@sisteronais-buech.fr



Ainsi, le Conseil communautaire a étoffé ses compétences : désormais il appartient, entre autre, à la CCSB de gérer et d'entretenir les itinéraires de randonnées, d'aménager les points d'intérêts touristique de la Méouge, ou encore les espaces de covoiturage. La CCSB intervient aussi sur le développement et la sauvegarde des entreprises de proximité (FISAC), l'observation de l'offre commerciale et l'aide au loyer pour la création ou la reprise de commerces.

Comme la loi le prévoit pour 2018, les **compétences optionnelles** ont aussi été choisies. La CCSB intervient désormais dans les domaines de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; la politique du logement et du cadre de vie; la création et gestion de MSAP (Maison de Services Au Public), la construction d'équipements sportifs et l'action sociale...

Enfin, en 2018, la CCSB devra définir les **compétences facultatives** qu'elle devra exercer. Les élus ont d'ores et déjà choisi 2 de ces compétences : l'assainissement non-collectif (SPANC) et la participation financière aux événements sportifs et culturels.

Des choix à la fois économiques et solidaires.

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES

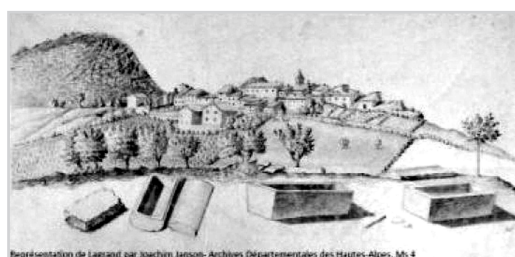
Programme de l'automne 2018

Adieu la vie, Adieu l'amour

Nouvelle version théâtrale dans le cadre de la commémoration du Centenaire de 14/18.

Le spectacle est programmé, **le vendredi 19 octobre 2018 en soirée.** C'est la Cie Dernière Minute qui jouera ce spectacle à l'ELM. C'est un spectacle pour tous et gratuit.

Interprétation du livre «Adieu la vie, Adieu l'amour» de Michel Wyn, édition Kyklos (2012) : «*Mathieu de Chaudenac est un jeune aristocrate que tout prépare à une vie de hobereau dans son Périgord natal et, en 1914, à un engagement aveugle d'officier patriote. Confronté aux mutins lors de circonstances particulièrement dramatiques, un choix cornélien va s'imposer à lui. Vaut-il accepter de dire au revoir à la vie ? À l'amour de la femme qu'il aime ?*»



Représentation de Lazard par Joachim Janson - Archives Départementales des Hautes-Alpes, Ms. 4

EXPOSITION Vie & oeuvres de Joachim Janson Desfontaines

courant novembre,
à la salle du Prieuré
ainsi qu'à la bibliothèque

La vie et l'œuvre de Janson des Fontaines d'après ses notes et ses dessins, au regard notamment des fouilles sur le site de la Bâtie-Montsaléon (1804-1805). Sous les ordres de préfets du début du XIXe siècle, l'ingénieur Joachim Janson, dit Desfontaines, a mené des études sur différents sites historiques des Hautes-Alpes (1825-1827). Il a rempli de nombreux feuillets de dessins et de notes. En faisant l'acquisition en 1883 de ces travaux, le département des Hautes-Alpes constituait un fonds patrimonial important. Sans ce dernier, le personnage serait tombé dans l'oubli. Il est d'autant plus intéressant pour nous, Ventavonnais, du fait qu'il a habité dans notre commune puisqu'il a épousé une fille Brun en 1792, dont le père était propriétaire du domaine de Berthaud. Son gendre François Allier a créé par la suite une ferme-modèle.

ASSOCIATION

GYM PLAISIR, le sport et la convivialité

Que vous souhaitiez gagner en forme physique ou perdre les formes, que vous soyez un sportif assidu ou un sportif du dimanche, que vous soyez entraîné ou tout rouillé, n'hésitez pas :

Venez participer aux activités de GYM PLAISIR !

Les cours proposés par Violaine, animatrice agréée FFEPVG et titulaire d'un DEUG de SPORT, sont variés et adaptés à tout public. Il ne s'agit pas de faire des performances, mais de trouver du plaisir dans l'activité physique. GYM PLAISIR est labellisé CLUB SPORT SANTÉ.

Les cours se déroulent sans esprit de compétition et si l'ambiance est décontractée, les activités font travailler toutes les chaînes musculaires. Il faut dire que Violaine ne manque pas d'idées pour activer tous les muscles, travailler la coordination, améliorer l'équilibre et renforcer les zygomatiques avec sa bonne humeur et son entrain. Les cours sont mixtes et ouvert à tous, certains exercices adaptés selon les contre-indications ou possibilités physiques.

Après l'effort le réconfort, alors chaque trimestre est aussi ponctué d'un moment de convivialité, ce qui permet de fédérer les adhérents.



Venez essayer ! Les 2 premiers cours sont gratuits.

Les cours ont lieu à l'ELM à partir du **13 Septembre 2018** et sont regroupés le jeudi :

- de 15h30 à 16h45 : GYM MÉMOIRE -ÉQUILIBRE
- de 17h15 à 18h45 : GYM pour les enfants de 4 à 15 ans en différents ateliers
- de 19h à 20h30 : COURS ADO ADULTE modulable : 30' cardio - 30' Muscu zen - 30' Stretching relax (à composer en fonction de ses envies)

Les tarifs sont adaptés et les règlements peuvent être échelonnés.

Pour tout renseignement :

Maryse Charnier (Présidente) : 06.25.17.65.72

Violaine Lecoin (Animatrice) : 06.49.52.87.09

gymplaisirventavon@gmail.com

Stages et sorties Nature

Violaine propose en parallèle des activités de l'association :

- des stages pendant les vacances scolaires
- des sorties en pleine Nature une fois par trimestre le dimanche matin ouverte à tout public

Ces activités sont ouvertes aux non- licenciés. Elles sont annoncées sur le site de Ventavon ou sur le site facebook de l'association, pour tout renseignement joindre **Violaine au 06.49.52.87.09**



Lors de la galette des rois à l'ELM

Et voici, la 10^{ème} édition du VIDE GRENIER

Et oui, 10 ans déjà !

Lorsque l'association GYM PLAISIR s'est lancée dans cette aventure, nous ne pensions pas que ce vide-grenier deviendrait l'un des plus prisés du département.

En 10 ans des amitiés se sont créées avec les exposants, certains étaient là à la première édition, les visiteurs ont amené familles et amis, et c'est ainsi que la renommée a grandi.

Cela a permis à l'association de bénéficier d'une trésorerie solide pour assumer les frais de sa salariée et de proposer aux enfants de la commune 2 cours de gym.

Sans l'engagement indéfectible des adhérents, des conjoints et des amis rien n'aurait été possible. De la préparation au jour J, de la confection des tartes salées aux gâteaux, de la tenue de la buvette à la gestion des parkings, des carrefours à sécuriser à la conduite des navettes, tout le monde est sur le pont pendant plusieurs heures pour offrir une belle journée à tous nos visiteurs.

Une seule année sous l'orage, des éditions bien vendues, d'autres bien grillées, mais surtout la douceur des derniers jours de vacances avant la rentrée ! Touristes et locaux, chineurs et saisonniers, promeneurs ou passionnés, tout le monde trouve son bonheur au vide-grenier de Ventavon.

Il faut dire que le village revêt ses plus beaux atours : ouverture de son patrimoine, coin des artistes, une vue à 360 degrés, une animation bien canalisée à l'abri des remparts, une organisation sans faille, la patience des habitants, les bonnes affaires, les longs échanges, les lots surprises, l'ouverture de l'atelier de Louis Brachet, et une auberge bien cotée : il y en a pour tous les goûts.

Videz armoires, placards, garages, caves, greniers, granges et entrepôts, inscrivez-vous vite au 06.25.17.65.72 (10 euros les 5 mètres), il n'y aura pas de place pour tous ceux qui veulent exposer.

Trois vérités à ne pas oublier, la beauté naturelle de notre village, la chaîne d'amitié pour assumer une telle organisation, le souvenir de tous ceux qui ont contribué à ce succès.

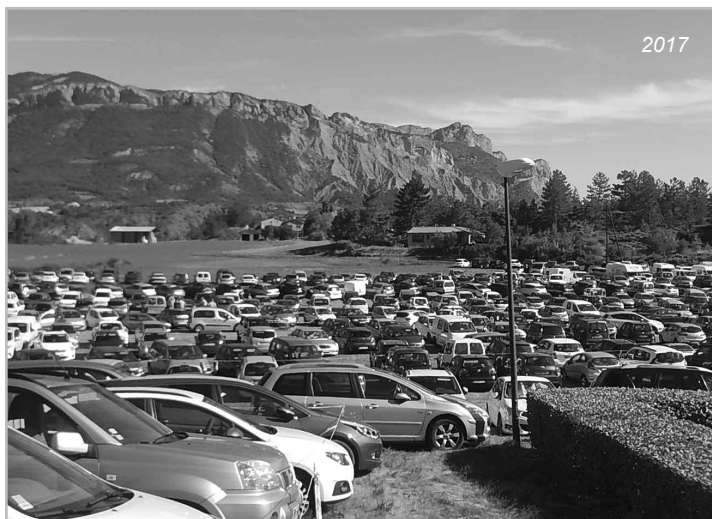
Deux grands MERCI :

- un aux habitants pour leur patience et le respect des arrêtés municipaux
- un autre à la Mairie pour son aide technique et son soutien logistique

Une pensée émue à ceux qui nous ont quittés en cours de route.

Que la fête soit belle pour cette 10^{ème} Édition !

Le dimanche 2 septembre 2018



AG : les administrateurs de Gym Plaisir

Assemblée Générale de Gym Plaisir, le 22 juin 2018

Bilan du Vide grenier

En 2008, le premier vide grenier a débuté avec 51 emplacements. En 2017, cela a presque triplé avec 148 emplacements et 5000 visiteurs. D'après les visiteurs, le vide grenier de Ventavon a la cote et serait l'un des mieux organisé, tout ceci bien entendu grâce à l'aide logistique de la mairie.

Renouvellement du bureau

La trésorière Sophie Rocca présente un compte de résultat bénéficiaire avec suffisamment de moyens pour appréhender une éventuelle mauvaise année.

La présidente Maryse Charnier annonce qu'elle désirerait passer la main l'année prochaine et souhaite un renouvellement des membres du bureau. Caroline, Aurélie et Marie se proposent de rentrer au conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

VIVRE en VAL DURANCE

Assemblée générale

L'association « Vivre en Val Durance » tenait son assemblée générale le vendredi 25 mai à la salle du Prieuré. Dans son rapport moral, le président Rémi Baridon précisait que l'association était présente depuis 2008 et qu'elle veut garder son rôle de sentinelle tout en continuant à mettre l'accent sur la richesse de notre environnement et faire découvrir cette diversité par différentes actions.

L'association remercie les nombreuses personnes qui lui ont fait confiance, ainsi que la mairie de Ventavon, qui, pour la 2^{ème} année, lui a versé une petite subvention. C'est surtout pour nous une reconnaissance et une visibilité, précise le président en invitant les Ventavonnais à adhérer à cette association, chacun pouvant être force de propositions et d'idées innovantes.

Le prix de la cotisation (10 €) reste inchangé.

En 2017 l'association a regroupé 35 adhérents.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité retraçait les différentes animations et actions de l'association.

La soirée astro/ gastronomique du 21 juillet 2017 et le marché du 8 octobre 2017 (cf. VI n°48 p 20-21).

le dimanche 8 octobre 2017 : Marché entre vergers et Durance à Valenty (cf. VI 48 p 21)

- La soirée Films documentaires à l'ELM de Valenty, animée par la CIM (cinémathèque de Montagne*) avec Gilles Charenso, sur grand écran, le 23 mars 2018 :

« Le voyage de l'eau en Durance » et « Une vie de lièvre variable » de Franck Neveu ainsi que des pépites de la cinémathèque de montagne, films anciens relatant la vie dans les Hautes-Alpes. Une soixantaine de personnes était présente venant de la commune et des environs. La soirée s'est terminée sur une discussion autour de la richesse de notre patrimoine naturel ainsi qu'autour de boissons chaudes.

- Relance auprès de la mairie à propos du reboisement des Molards avec l'implication du SMAVD

- Réalisation et entretien régulier d'un sentier (pédestre et cyclable) « Sous la Barque » et mise en place d'une passerelle.

- Contact régulier avec VEOLIA. A noter les actions de nettoyage du Beynon et au village de Valenty faites par l'entreprise.

cinémathèque
d'images de montagne

* La cinémathèque de montagne est une association loi 1901 qui a pour mission la collecte, la sauvegarde et la diffusion de tous les films professionnels et amateurs tournés en zone de montagne depuis l'invention du cinéma.

Plus de 11 000 films sur la montagne sont conservés à la Cinémathèque (documentaires, fictions cinéma, reportages, films amateurs...)

www.cimalpes.fr



Le marché de Valenty



Projets

- Organisation d'une soirée film pour le prochain hiver, à déterminer.

- Soirée astronomie si phénomène intéressant à observer.

- Balisage et agrandissement du sentier le long de la Durance (Valenty, les Iscles, sous la Barque, Bordouaire) avec la CCSB.

- Balade/rando en partenariat avec l'auberge de Ventavon (avec pour thème l'histoire de la commune).

- Marché de Valenty « entre vergers et Durance » à renouveler : **dimanche 7 octobre 2018** avec animations (en projet) : trail enfants et adultes (10 à 12 km), pêche à la ligne, producteurs locaux et artisans, vélos électriques, marche nordique, concours de boules, bal gratuit à l'ELM avec Eric Reynaud, repas chauds... et puis les idées nouvelles sont les bienvenues.

Élection du bureau

Le bureau de « Vivre en Val de Durance » reste inchangé : Rémi Baridon (président), Anne Boutier (trésorière) et Sylvie Gras (secrétaire).

Contact : Association Vivre en Val de Durance

Email : vivrevaldurance@sfr.fr

EVIDANSE



L'année s'est terminée par une petite fête le 2 juin à l'ELM avec une démonstration des 7 danses apprises au cours de l'année accompagnée par l'orchestre Arc-en-ciel, une assemblée générale et un repas pour clôturer cette rencontre.

Bilan : 55 adhérents ont participé assidûment aux cours, puis certains à des stages ou animations publiques notamment lors du marché de Valenty, le 8 octobre et le 29 juin lors de la soirée guinguette à l'auberge du village. Encouragée par l'enthousiasme de ses membres, l'association continuera ses activités dès septembre prochain.



06 81 80 64 48



Programme 2018-2019

Reprise des cours :

Mercredi 12 septembre 2018 jusqu'au 5 juin 2019 en deux groupes.

Soirées pratiques :

Les cartes des soirées pratiques seront réservées aux personnes qui faisaient partie de l'Association en 2017/2018.

- 16 novembre
- 21 décembre
- 18 janvier
- 8 février
- 16 mars (carnaval)
- 5 avril
- 3 mai
- 1^{er} juin (fête de fin d'année avec orchestre)

Stages :

- 2 stages Toutes danses
- 2 stages de Rock
- 1 stage découverte de la Salsa

Du nouveau à l'ELM !

LUNADANSE



L'association LUNADANSE existe depuis octobre 2017.

Elle propose des cours de danse moderne pour petits et grands, et aussi des cours de yoga intégral pour adultes de tout niveau.

Les cours sont assurés par Lucie Aubert, danseuse et professeure de yoga diplômée.

Pour la rentrée de septembre 2018,

les cours seront effectués à la salle ELM de Ventavon,

- le **mercredi matin** pour les cours de danse des petit(e)s et moyen(ne)s,

- le **mercredi après-midi** pour les ados.

Sachez que les garçons sont les bienvenus, malgré qu'il n'y ait eu que des filles pour la première année.

- Les cours de danse pour adultes s'effectueront le **vendredi soir**, suivis par un cours de yoga pour adultes.

L'association propose aussi **un stage de danse Street Jazz** tout niveau, le samedi 28 juillet 2018 à la salle ELM de Ventavon.

Pour tout renseignement contacter le 06 84 70 61 13.



ETAT CIVIL

Naissance

- **Keylian**, fils de Marina Martin et de Philippe Vigneront habitant 170 impasse Sous l'éperon, est né le 11 mai 2018 à Gap.



*Keylian
avec
Maxence*

Mariages

- **Aurélié Bonifas et Sébastien Latard** habitant au village se sont mariés le 3 mars 2018 à Ventavon.

- **Alexandra Souy et Nicolas Belon** habitant à Villeneuve-Loubet (06) se sont mariés le 28 avril 2018 à Ventavon.

- **Elise Gohin** (fille de Valérie Bittoni) et **Chad Langlais** habitant à Rouen (76) se sont mariés le 2 juin 2018 à Ventavon.

- **Audrey Bouchet et Christian Arieu** habitant à La Plaine se sont mariés le 9 juin 2018 à Ventavon.

- **Barbara Giustetto et Vincent Ménard** habitant à la Cité du Beynon se sont mariés le 14 juillet 2018 à Ventavon.



*Alexandra
& Nicolas*

Décès

- **Bernard Annonier** habitant à Saint-Martin est décédé le 18 décembre 2018 à l'âge de 71 ans.

- **Albert Raymond** habitant au Grand Pré est décédé le 24 avril 2018 à l'âge de 95 ans.

- **Jean-Pierre Pocchiola-Cit** habitant au village est décédé le 30 avril 2018 à l'âge de 72 ans.

- **Lilane Trapani** habitant au village est décédée le 28 mai 2018 à l'âge de 60 ans.



Liliane

*Elise & Chad
avec leur fils Charly*



L'architecture au Moyen-Âge et l'église Saint-Laurent

Construction, agrandissement et restauration

Bref rappel historique avant la construction de l'église

Du 1^{er} au V^e siècle

Conquête et occupation de la Gaule par les Romains. Christianisme réprimé puis devenu ensuite religion officielle dans l'Empire Romain.

Du VI^e au IX^e siècle

Guerres civiles en Gaule. Charlemagne rétablit l'ordre et administre un empire européen.

Dislocation de l'Empire de Charlemagne en 843. L'Europe démembrée devient la proie de nouveaux envahisseurs.

Du milieu du IX^e siècle au début du X^e siècle

Toute la région alpine a été parcourue par des raids (razzias de pirates pilliers venus du Sud que l'on a appelés Sarrasins).

A la fin du X^e siècle

Il y a eu la reconquête systématique de toute la région alpine par le comte de Provence Guillaume 1^{er} et son frère Roubaud secondés par un certain nombre de chefs de guerre de leur région et encouragés sans doute par les évêques de la vallée du Rhône.

Les invasions avaient entraîné d'immenses dévastations, des famines, des épidémies et la diminution de la population, une dé-civilisation et une déchristianisation.

Au XI^e siècle

Un régime d'auto-défense est apparu pour faire face à un éventuel retour des invasions.

Le groupement des gens en communautés villageoises a été déterminé par l'établissement du régime féodal et par l'organisation de l'église chrétienne.

Au XII^e et XIII^e siècles

Ces siècles furent marqués par l'édification de monuments publics : châteaux, prieurés, églises et fortifications.

Rubrique historique
présentée par Denis Buffet

Construire une église : un acte de foi !

Pour se remettre dans le contexte du Moyen-Âge en France, il faut savoir que la civilisation était profondément chrétienne. La religion marque la vie quotidienne, les comportements, les rapports entre les hommes, la vie, la politique, les arts...

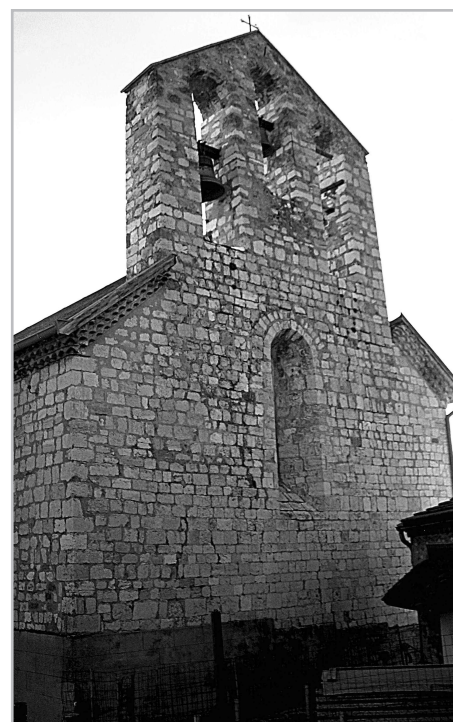
L'église est un lieu de rencontre et sur le parvis, on discute des dernières nouvelles. Une famille qui ne va pas à l'église se coupe de la communauté. La crainte de se retrouver isolé incite la population à devenir chrétienne.

Le clergé tient une place importante dans la société et l'Église est riche, car elle possède des terres qui lui rapportent. De plus, elle prélève des impôts sur ceux qui travaillent : la dîme.

L'Église exerce une autorité morale sur la population. En effet, elle essaie de limiter la guerre et la violence privée, elle encourage la protection des faibles et impose « le droit d'asile » qui interdit de pourchasser les gens dans les églises. Elle encourage l'aumône et crée des hôpitaux.

Du X^e au XII^e siècle, l'Église se réforme pour mettre fin aux abus du clergé, devenu souvent très riche en s'éloignant de la vraie religion.

Au X^e siècle, le monastère de Cluny en Bourgogne, revient à l'esprit de la règle de saint Benoît qui prône la prière, le travail et la pauvreté. De nombreux monastères et abbayes clunisiens sont construits dans toute l'Europe. Mais Cluny devient très riche et s'éloigne petit à petit de la ferveur religieuse.



Au XII^e siècle, Bernard de Clavaux fonde l'ordre de Cîteaux (*Cisterciens*) qui accentue la règle de pauvreté (*pas de décorations dans les églises, vie très stricte, règle du silence*) et la solitude (*monastère au milieu des champs*).

A partir du XI^e siècle, l'Europe connaît une période de prospérité. La population augmente et on observe un regain d'enthousiasme religieux dans tout l'Occident. Les croisades, les pèlerinages, les cultes des reliques, le renouveau des ordres monastiques et la construction des églises deviennent des actes de foi.

L'église bâti initialement en bois, souvent trop petite et trop fragile, s'agrandit en utilisant la pierre. La ferveur religieuse entraîne un foisonnement de créations artistiques.



EGLISE

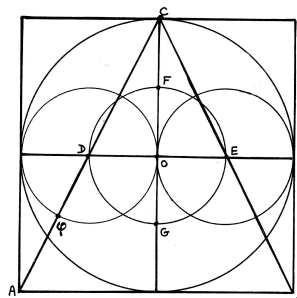
Symbolique de la construction

Le concepteur d'une église avait pour référence sa foi, dont il voulait témoigner en élevant un édifice digne de Dieu. Il avait également les textes saints (*l'art de mémoire était enseigné au Moyen-âge*). Par contre, il n'utilisait pas trop le calcul mais plutôt la géométrie opérative et symbolique qui guide les tracés comme le carré pour le monde terrestre (*que nous connaissons*), le cercle pour le monde céleste (*ou invisible*) à laquelle les croyants aspirent, la croix pour le passage difficile du monde terrestre au monde céleste et le point qui évoque l'infini ou le Dieu unique.

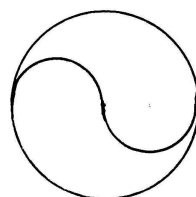
Les compagnons connaissaient des tracés géométriques simples comme ce carré (ci-contre cf.1) avec le A de Charlemagne (*le début du savoir*), le 4, chiffre dont chaque partie est une mesure de base, les cercles qui donnent aussi la mesure $C\phi$ permettant de trouver le nombre d'or. On retrouve même dans cette figure le symbole chinois du « yin et yang » (cf.2).

Le maître d'œuvre ne savait ni lire, ni employer un tel nombre (d'or). Il se servait du fameux « rectangle long » dont les propriétés géométriques sont remarquables. Entre autres aspects, il contient le principe de la fameuse section dorée, expression graphique du Nombre d'Or. Par reports successifs des points, il contient toutes les proportions primordiales nécessaires à l'art de bien bâtir.

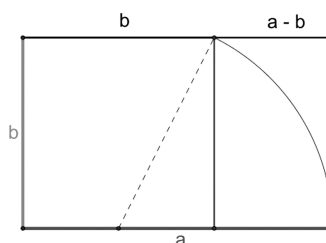
Une des subdivisions de cette figure est le « rectangle d'or » (cf.3) qui paraît plus équilibré et plus harmonieux. En traçant ces rectangles d'or, l'architecte obtenait des longueurs qui, mises bout à bout, pouvaient former une canne (ou une pige). Il fabriquait cette canne où les différentes mesures correspondaient à une partie du corps humain (cf.4).



1- Carré utilisé par les compagnons



2- Le yin et le yang

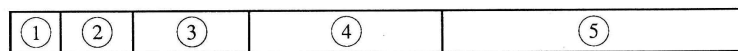


3- Rectangle d'or

La canne du Maître d'oeuvre

Le rapport de deux mesures qui se suivent correspond au nombre d'or qui est le nombre de l'harmonie.
Exemples : $52,36/32,36=1,61...$ ou $32,36/20=1,61...$

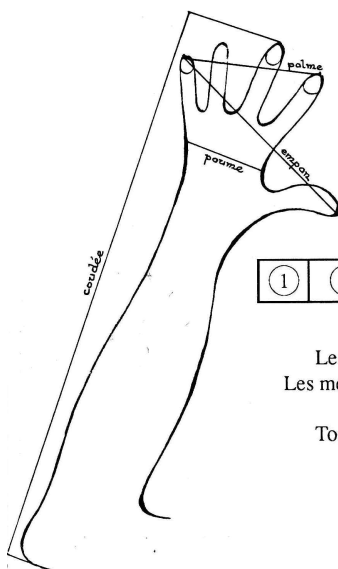
4- Réduction d'une canne



Le nom des différents éléments correspondait à une partie du corps humain. Les mesures varient selon le pays, l'époque ou l'homme pris comme modèle.

Toute mesure est égale à la somme des deux plus petites qui la précèdent.

- ① la paume (7,64)
- ② le palme (12,36 cm)
- ③ l'empan (20 cm)
- ④ le pied (32,36 cm)
- ⑤ la coudée royale (52,36 cm)



L'homme du XII^e siècle vit tout naturellement dans le monde sensible, avec les matériaux primordiaux comme l'eau, le bois, la pierre, la lumière qui lui rappellent les éléments à valeur symbolique dont les textes saints en font mention.

C'était en fait, un système de pensée symbolique compréhensible par tous.

Emplacement et orientation

Le bâtisseur déterminait l'espace où serait bâtie l'église avec deux repères indispensables, la direction du levant et le cours des saisons.

Le chevet de l'église de Ventavon comme beaucoup d'autres a été symboliquement tourné vers le soleil levant, c'est la direction de l'illumination du monde, du paradis terrestre, du calvaire et de l'ascension. On pourrait même supposer que l'église de Ventavon soit orientée vers l'endroit précis où le jour se lève à la Saint-Laurent (si on tient compte du décalage de 13 jours qu'il y a eu entre le calendrier julien et grégorien, ce serait le 29 juillet - cela reste bien sûr à démontrer).

L'église Saint-Laurent a été placée dans l'endroit le plus élevé du bourg en bordure de la voie principale « la Calade » faisant séparation entre la partie Est que s'attribuait probablement le Seigneur du lieu de Moustiers-Sainte-Marie et la partie Ouest réservée aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, évitant ainsi toute querelle de pouvoir.

Un environnement calme, silencieux et un air sain ont dû être respectés pour le choix de son emplacement. Ni foires, ni marchés, ni ateliers travaillant les métaux, ni immondices ne devaient se trouver à proximité, et un certain nombre de pas devait séparer l'église des maisons avoisinantes.



Eglise de type basilical d'inspiration cistercienne

Dès 313, après que l'empereur Constantin eut autorisé la pratique du Christianisme (cf. VI 44 p 26), les Chrétiens sortent de la clandestinité. Ils décident de se donner des lieux de culte et utilisent les basiliques romaines existantes pour cela.

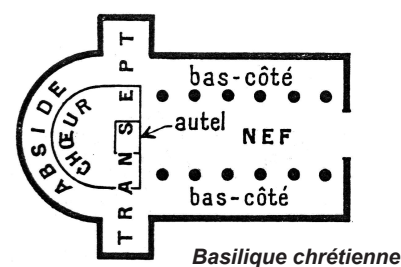
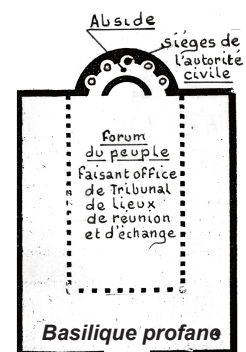
A l'origine, ces basiliques romaines de forme rectangulaire étaient des lieux de réunion couverts où le préteur rendait la justice et aussi des lieux de rencontre et de commerce, on y trouvait des boutiques.

Plus tard en Occident, les églises chrétiennes du IV^e siècle furent calquées sur les basiliques profanes des Romains.

Le plan basilical est en fait le plan liturgique type d'une église. Il s'impose à l'occident avec des nuances et des exceptions (nef avec ou sans collatéraux, avec ou

sans transept, chevet plat ou arrondi, etc.). Toutes ces caractéristiques sont interprétées avec des variantes, selon diverses écoles représentant les principales provinces et l'inspiration directrice des bâtisseurs.

L'église Saint-Laurent vue du ciel a ses murs formant un simple parallélogramme rectangle. Le chevet est plat et l'abside est légèrement en retrait par rapport à l'ensemble avec des murs moins épais que ceux de la nef. On constate une sobriété dans la construction (absence de transept, de déambulatoire, de décorations et de sculptures). Ces remarques nous indiquent que l'inspiration directrice de l'architecture vient des moines bâtisseurs cisterciens (XII^e siècle).



Déviaton de l'axe de l'église

On remarque sur le plan horizontal que le polygone que représente l'abside (le chœur) de l'église Saint-Laurent a l'angle Nord Est à 98°, ce qui lui donne une forme dissymétrique ou décalée à droite par rapport à la nef.

Cette bizarrerie peut-elle s'expliquer ?

Chaque historien y va de son hypothèse sans qu'elle fasse vraiment l'unanimité.

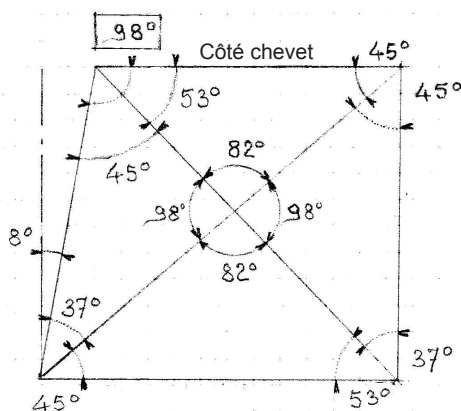
- **L'explication matérielle** d'un contournement d'un rocher ou d'une propriété bâtie n'est guère plausible car à l'époque, les constructeurs respectaient un certain nombre de pas pour séparer l'église des maisons avoisinantes.

La déviation est tellement minime qu'elle n'est pas non plus imputable à la nature du sol qui serait de mauvaise qualité ou à contrario de fondations d'édifices antérieurs gênants car nous savons aussi que les bâtisseurs du Moyen-âge s'en servaient pour asseoir leurs constructions.

- **L'explication accidentelle** due à une maladresse ou à une erreur de l'architecte pourrait sembler vraisemblable. En effet, on apprend par exemple, en lisant une chronique manuscrite de Lutange que l'architecte qui avait bâti une des églises de Metz : « ...honteux d'avoir fait son œuvre ainsi tordue, mourut de deuil et de tristesse... »

Il se peut également que la longue durée des travaux a supposé des arrêts et des reprises avec des continuateurs différents qui n'ont pas forcément respecté le plan primitif.

On ne retrouve aucun indice, aucune explication de cette déviation dans les livres d'architecture du Moyen-Âge si attachés au symbolisme. Par contre, dans beaucoup d'églises romanes, l'irrégularité des plans est très fréquente. Les angles parfaitement droits, les lignes parfaitement tracées ne paraissent pas le souci majeur des bâtisseurs. Cependant sans aucun doute, ils étaient capables de suivre un cordeau.



Voûte d'arête du chœur avec croisée d'ogives
~ angles relevés à l'église Saint-Laurent ~

- **Une explication symbolique** et mystique « du Christ inclinant la tête » acceptée et répétée à satiété dans de nombreux livres ou mémoires d'historiens pourrait paraître incontestable.

En effet, le plan type d'une église avec sa nef prolongée, le transept qui la traverse (*inexistant dans l'église Saint-Laurent*) et le chœur qui s'étend au-delà, est incontestablement l'image de la croix. Or, on lit dans l'évangile de Saint-Jean que le Christ inclina la tête en mourant. S'appuyant sur ce texte, on admet généralement en France, que les constructeurs du Moyen-âge ont voulu symboliser l'attitude du Christ expirant sur la croix.

D'autres spécialistes réfutent cette hypothèse, du fait qu'il est de règle de représenter

le Christ expirant sur la croix, la tête penchée sur l'épaule droite. Donc si le Christ est de face, ce serait à gauche ou vers le Nord pour les églises régulièrement orientées que l'axe du chevet devrait s'incliner. Or à Ventavon, la déviation est à droite, et on trouve fréquemment d'autres églises avec déviation soit à droite soit à gauche. De plus à cette époque le Christ crucifié était représenté la tête droite.

- On peut également expliquer cette déviation de l'axe de l'église par **une symbolique liturgique** :

Dans le cas de l'église de Ventavon, ce pourrait être un cheminement pour le catéchumène, traverser le Narthex*, (ou Galilée*, région où Jésus a enseigné) dans l'ombre pour arriver aux fonts baptismaux (passage de la Passion à la Résurrection du Christ, de la mort à la vie) placés à l'époque dans l'absidiole-chapelle devant l'ancienne porte d'entrée plein-cintre, avant d'aller vers la lumière du chœur. La dissymétrie de l'abside (où se trouve le chœur) pourrait s'expliquer par le champ de visibilité du chœur entier que les baptisés pouvaient avoir de l'absidiole.

- Et si c'était cette bizarrerie qui faisait le charme de cette église, la particularité, la marque de fabrique d'un architecte-constructeur original....

EGLISE

De style roman

(période classique)

Du XI^e siècle au début du XIV^e siècle, la voûte et les détails de sa construction varient. Dans cette période on distingue deux styles successifs : le style roman puis le style gothique.

L'architecture romane est fondée sur l'emploi de la voûte d'après l'exemple donné par les Romains et le mot « roman » signifie « inspiré des Romains ». L'appellation de « gothique » a été lancée en terme de mépris. On voulait indiquer par là que cet art était aussi barbare que celui des Goths. Le Gothique naîtra en Île-de-France à la fin du XII^e siècle et à l'apogée du roman dans le Sud-Est de la France.

Le style de construction de l'église Saint-Laurent avec ses portes et son absidiole en plein cintre sont du pure style roman. Tandis que les voûtes de la nef et du chœur du type « berceau plein cintre brisé » ainsi que la croisée d'ogives du Chœur sont déjà à l'apogée de l'art roman (période classique) et s'approchent déjà d'un gothique primitif. Cela nous permet de dater la construction de l'église à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle.

Construction initiale :

XII^e-XIII^e siècle

L'église a l'aspect extérieur robuste et trapue, construite de pierres régulièrement taillées dites « appareillées », en calcaire dur et ocré. La maçonnerie massive est solidement ancrée dans le sol. La toiture très plate a double versant à une couverture en tuiles.

Sur la façade Sud, un **portail plein cintre** avec clé de voûte et voussoirs a été condamné. Il servait d'entrée principale. Sur cette même façade, à gauche du portail plein cintre, nous trouvons une lézarde perpendiculaire au sol qui nous indique l'extrémité de l'église primitive.

Du côté Nord, l'**absidiole voûtée de plein cintre** au chevet plat se trouve en face du portail initial et dans le prolongement du Narthex (fond de l'église où se rassemblaient les catéchumènes). A l'intérieur de l'absidiole, se trouvaient les fonts baptismaux. Sur ce même côté, une autre porte plein cintre devait servir aux prêtres pour accéder directement au Chœur.

Les murs épais sont nécessités pour soutenir la lourde voûte qui pèse sur eux. Par voie de conséquence, les fenêtres primitivement sans vitrail sont rares et étroites. Elles sont dites en meurtrières.

La voûte de la nef est du type : berceau plein cintre brisé longitudinal renforcé par des arcs doubleaux, formant deux travées. Ces arcs doubleaux reposent sur des pilastres.

L'arc doubleau séparant la nef du chœur repose sur deux piliers quadrangulaires.



Voûte de la nef du type berceau plein cintre brisé

La voûte du chœur est du type « voûte d'arêtes » constituée par l'interpénétration de deux berceaux « plein cintre brisé » perpendiculaires. Le tout soutenu par une croisée d'ogives dont la moulure a la forme d'arc plein cintre brisé.

La croisée d'ogives repose à la fois sur les bords des deux piliers quadrangulaires et sur les deux corbeaux placés aux deux angles du chevet. La clé de voûte est sculptée.

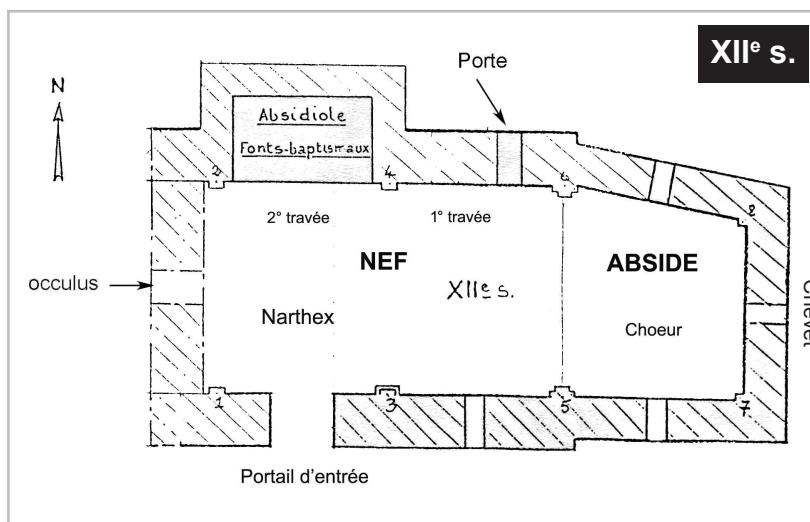
L'autel primitif était en pierre adossée au chevet.

Sur le mur primitif du fond Ouest démolí pour l'agrandissement de la nef était percé en hauteur une baie de forme circulaire dite « oculus ».

Sur le mur (Est) du chevet, une grande fenêtre « en meurtrière » existait. Elle a été condamnée pour placer le retable au XVII^e siècle. On peut voir très nettement le rebouchage de ce mur extérieurement avec des pierres appareillées différemment.



Portail d'entrée initial « plein cintre » bouché





Croisée d'ogives et la clef de voûte sculptée



Petite chapelle absidiale «plein cintre»



Porte d'entrée secondaire «plein cintre» - côté Nord



Agrandissement de la nef : XIV^e siècle

Au XII^e siècle, les nefs des églises sont construites en rapport à la population de la paroisse. Il n'y avait pas de sièges pour les fidèles dans les églises (l'usage des bancs daterait du XVI^e siècle). Le peuple assistait aux offices debout ou à genoux. La surface était déterminée en sorte que chaque fidèle devait pouvoir occuper une coudée (52,34 cm) au carré. En connaissance de la surface de la nef initiale et en comptant l'allée de circulation, on peut en déduire qu'il y avait approximativement de 250 à 300 habitants sur la paroisse de Ventavon.

A partir du XIV^e siècle, la population s'accroît et on peut comprendre le rallongement de la nef d'une travée supplémentaire se terminant sur la face Ouest par un mur d'une seule fenêtre. Au sommet de son pignon a été aménagé un clocher-mur à trois arcades.

Avec cette nouvelle surface, on en déduit une nouvelle fois que la population au XIV^e siècle devait approcher des 460 habitants.

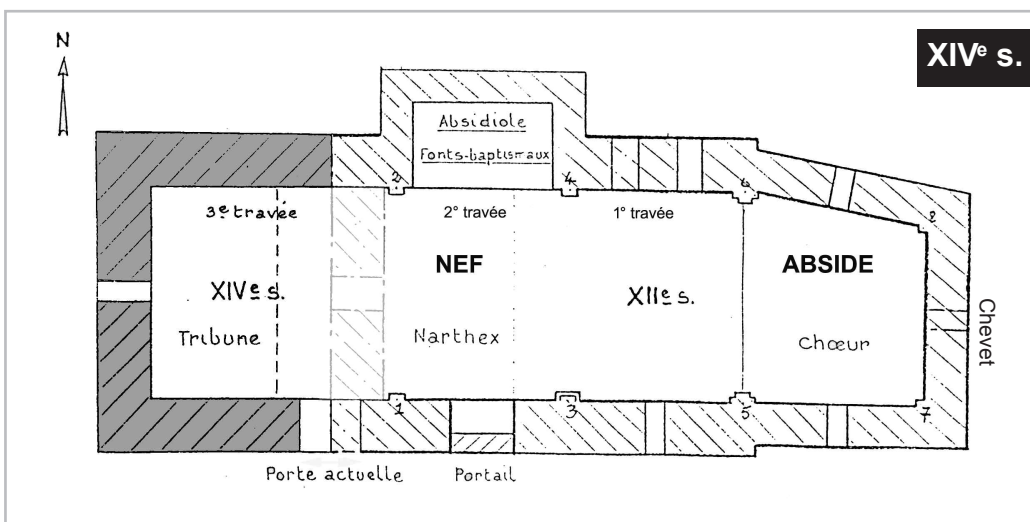
Sur cette troisième travée, côté Sud, **une nouvelle porte à linteau plat**, la porte actuelle a été construite. A cet endroit, on voit très nettement à l'assemblage différent des pierres que le mur a été ouvert dans un deuxième temps. On suppose que cette nouvelle entrée au fond de l'église permettait d'accéder directement à la tribune et permettait de remonter par une allée centrale vers le chœur. On pourrait dire (pour plaisanter) qu'elle permettait aux retardataires d'arriver plus discrètement sans déranger les offices.



La nef avec ses trois travées



Mur clocher à trois arcades



XIV^e s.



Porte d'entrée (actuelle) construite ultérieurement au XIV^e s.



EGLISE

Construction de la sacristie : XVII^e-XVIII^e siècle

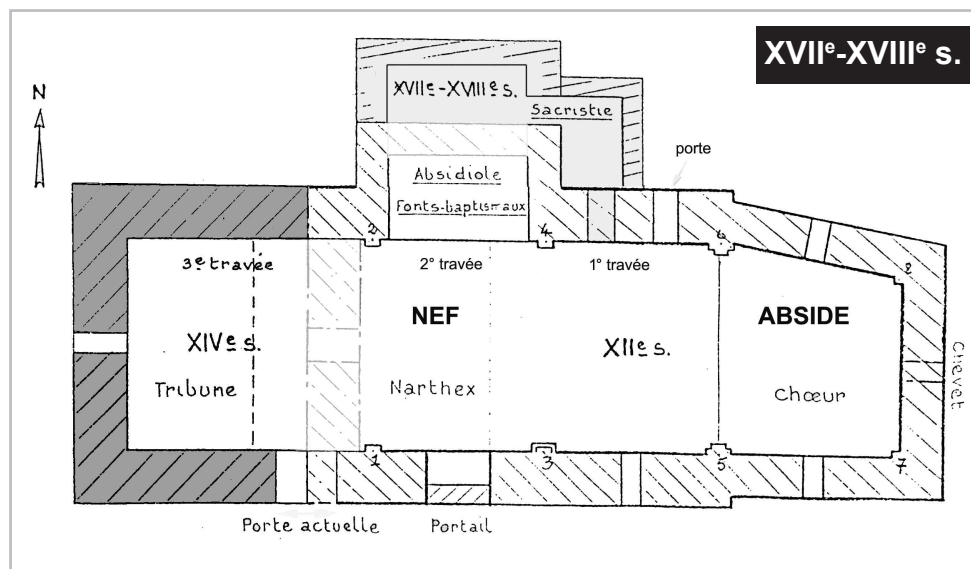
Comme son nom l'indique, la sacristie est destinée à conserver les vases sacrés et les ornements. Le célébrant et les clercs s'y préparent pour l'office liturgique.

Autrefois dans les églises romanes du XII^e siècle, il n'y avait pas de sacristie proprement dite, pas de bâtiments où les officiants revêtaient leurs habits de chœur et où le clergé établissait son administration religieuse. Les sacristies devenant de première nécessité, le clergé s'est servi de chapelle latérale existante, et à défaut, il construisait un bâtiment attenant de même style (plutôt contre le flanc le plus nu mais jamais du côté du portail ou de l'abside).

La sacristie de l'église Saint-Laurent a été construite au XVII^e siècle sur la façade Nord de l'église. Deux hypothèses :

- création entière de la sacristie accolée derrière la petite chapelle en absidiole.

- ou utilisation de la moitié de cette chapelle latérale (*qui devait être dans ce cas deux fois plus profonde, c'est-à-dire jusqu'au mur Nord extérieur de la sacristie actuelle*) avec création d'une ouverture vers l'est et d'une petite pièce de rangement qui elle donne accès par une porte à linteau plat dans la première travée de la nef au plus près du chœur. On observe, au vu des pierres appareillées différemment que le mur a été percé bien après sa construction.



XVII^e-XVIII^e s.

Sacristie

porte

XVII^e-XVIII^e s.

Sacristie

porte

Absidiole

Fonts-baptismaux

N

3^e travée

XIV^e s.

Tribune

2^e travée

NEF

Narthex

1^e travée

XII^e s.

ABSIDE

Chœur

CHAPELLE

Porte actuelle

Portail

Pouillé

Eglise de Ventavon,
16 novembre 1604 :
« Eglise en bon estat,
bien crottée et couverte
de tuylles avec trois
cloches »

Retable et l'autel : XVII^e-XVIII^e siècle

Le retable et le tabernacle sont très certainement de la même époque que la sacristie et datent probablement de la fin du XVII^e voire du début du XVIII^e siècle. Le retable en noyer apparaît totalement adapté à l'architecture du lieu et a très certainement été réalisé pour cet édifice.

Les boiseries sont, elles aussi, très certainement contemporaines de ce mobilier.

L'autel original qui était contemporain du tabernacle (XVII^e) aurait donc disparu et a été remplacé par l'autel actuel. Il forme un "coffrage" d'autel plus ancien, en pierre (*sans doute contemporain à l'édifice*). Il a été réalisé en tilleul et il est constitué d'un devant d'autel sculpté d'un bas-relief représentant la "Cène", de très belle facture et de deux côtés représentant des motifs végétaux, de feuilles d'acanthes stylisées dans le style caractéristique du XIX^e.

Le retable dont les parties initiales sont en noyer a été reconstruit au cours des années et d'autres bois ont été utilisés (*pin, contreplaqué...*). Il a été également entièrement repeint : Les deux ailes latérales et les piédestaux de couleur brune foncée pour les deux colonnes étaient polychromes et dorées à l'origine. L'entablement a été également repeint et la frise a été décorée de rinceaux de feuilles de vignes et de grappes de raisins.



Retable et maître d'autel après restauration - 2018



**L'église Saint-Laurent à Ventavon
est inscrite à l'inventaire supplémentaire
des Monuments historiques
le 7 octobre 1931**



1939 : Construction du Beffroi

Une tour en béton de 20 mètres de haut, avec une cloche cachée et une horloge à quatre cadrans visibles de tous les hameaux de la commune, est construite accolée à l'église du village, suite à une délibération communale du 14 juin 1938.

Extrait : " Monsieur André Monges, Maire de Ventavon expose au conseil municipal que, étant donné la dispersion des fermes dans la commune de Ventavon, la nécessité d'une horloge publique était de plus en plus pressante. Le Maire indique à l'assemblée le caractère d'utilité publique du projet du beffroi ".

Le beffroi est inauguré , le 19 mars 1939, en présence de René Heureude, préfet des Hautes-Alpes, du maire et de tout le conseil municipal de Ventavon.

On pourrait penser à une guerre de clochers où la laïcité prend le dessus sur le religieux ou à une antinomie du fait que l'église est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques et donc protégée d'une construction moderne accolée. L'« inscription » est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, mais cela ne concernait à l'époque que le bâtiment et soi-disant ses abords (loi 23/07/1923). Ce n'est qu'en 1943, qu'une loi impose une forme de vigilance plus sérieuse à l'égard des projets de travaux dans le « champ de visibilité » des monuments historiques. Des travaux de restauration du beffroi ont été effectués par la Commune de Ventavon en l'an 2000.



1969 : restauration de l'église

Encombrée de tout ce qu'on y avait ajouté peu à peu au cours des temps, l'église fut débarrassée d'une partie de ses ornements pour lui redonner ainsi un aspect plus sobre.

1970 : Au fond de l'église, on y ajouta le bassin baptismal actuel qui est une énorme cuve de pierre (du XII^e siècle) retrouvée au lieu-dit "Eglise vieille " dans la forêt domaniale du Beynon.



2011 : inventaire des Objets mobiliers de l'église

Un premier inventaire photographique du mobilier, boiseries, retable et de différents objets du culte a été effectué par Catherine Briotet, Conservatrice des Antiquités et objets d'Art et Aude-Marie Laforgue, responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré, le 5 novembre 2010. Puis, d'autres se sont succédés pour arriver à inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des Objets mobiliers de l'église, le 6 février 2014.

2011 : démontage des planchers et du mobilier

Les planchers très dégradés (200 ans pour les plus vieux) présentent d'importantes attaques actives d'insectes xylophages et un développement de champignons lignivores qui vont nécessiter d'importants travaux de rénovation.

La restauration du plancher et du mobilier du chœur est validée et le démontage est effectué par Gilles Tournillon, restaurateur (*habilité Musées de France*)



2015 : étude de la polychromie

Une fois démonté et stocké dans l'ancienne salle des fêtes une étude de la polychromie du retable et du maître-autel est effectuée par l'Atelier de restauration *Mariak et Blanc Art Partenaires* pour envisager un traitement de désinsectisation du mobilier et une restauration au plus près des couleurs d'origine.

2015 : restauration du plancher

Après avoir enlevé tout le bois, le sol est décaissé pour créer une sorte de vide-sanitaire afin d'assainir le sol. Ensuite, un traitement est effectué contre la mèche et les vers avant de poser les solives sur les plots et le parquet en mélèze. Des petites grilles de ventilation sont installées à intervalles réguliers sur le sol (sous le plancher) permettant une bonne circulation de l'air et évitant les problèmes d'humidité.

2016 : restauration du retable, du maître d'autel et de la statue de saint Laurent

L'Atelier Artucci et Hissier fait subir au support bois du retable, un traitement anti xylophages, recolle les défauts structurels, restitue les volumes manquants, refait à l'identique les éléments disparus et réassemble l'entablement d'une manière démontable.

Le retable ayant été repeint de plusieurs couches de peinture, l'Atelier a dû les enlever pour retrouver l'aspect original. Il a également procédé à des retouches ponctuelles et des refixations de soulèvement de dorures

2017 : fin décembre

Ré-installation du retable dans l'église



EGLISE

2018 : restauration et conservation des statues et reliquaires

Une troisième phase de travaux de restauration et de conservation des 11 statues et reliquaires du retable de l'église Saint-Laurent dont la plupart sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Objets mobiliers, a été décidée par le conseil municipal en février 2018. Une consultation d'entreprises va être lancée prochainement.



L'inauguration des travaux de restauration et la bénédiction du retable de l'église Saint-Laurent ont eu lieu le samedi 3 mars 2018

La soirée a débuté par un concert donné par la chorale *Little happy choir* de La Saulce, puis le maire de Ventavon a présenté les travaux réalisés lors d'une allocution à l'église.

Xavier Malle évêque de Gap, Jean-Baptiste Tran curé de la paroisse et Pierre Fournier ancien curé ont concélébré une messe. Monseigneur Malle a béni la restauration du retable. La population invitée également à la salle du Prieuré, a assisté à un montage vidéo réalisé par Denis Buffet retraçant les différentes périodes de construction de l'église jusqu'à maintenant. Puis, le tout s'est terminé autour du verre de l'amitié.

En participant à notre souscription publique, contribuez à sauvegarder les trésors mobiliers de l'église Saint-Laurent !

FONDATION



DU PATRIMOINE



Montant des travaux pour l'église Saint-Laurent

concernant la réfection du plancher, électricité, boiseries, retable et maître d'autel, statue de Saint-Laurent

- Montant total Restauration : 241 025,61€
- Financements accordés : DRAC : 66 731,30€
Département : 22 299€
- Autofinancement Commune : 151 995,31€



Rubrique historique réalisée par Denis Buffet avec la bibliographie :

- Manuel d'archéologie pratique de Th. Pierret 1864
- Manuel d'histoire de Hatier 2001
- La déviation de l'axe des Églises est-elle symbolique ? de Robert de Lasteyrie 1906
- Tableau historique du département des Hautes-Alpes de J. Roman
- Recherches historiques sur l'église de Ventavon de L. Buffet
- Constat et diagnostic du retable de l'église Saint-Laurent de G. Tournillon
- Pouillé avant 1789 de P. Guillaume 1891
- Construction d'une abbaye de H. Bilheust 1995
- Les tracés du Maître de l'Oeuvre - abbaye du Boscodon 1995



Fête de Ventavon

3, 4, 5 et 6 août 2018

Vendredi 3 Août

19h Vente de Grillades (sandwichs, saucisses et merguez), frites et glaces.

22h **Soirée DJ**

Samedi 4 Août

14h Inscription Doublette pétanque 150€ + mises

14h30 Tirage + Consolante 80€ + mises

20h **PAELLA** : 16€ avec vin, fromage, dessert et café.
Inscription au 06 77 52 7730 ou 06 78 50 85 27
(200 premiers inscrits).

22h **Orchestre "SINCLAIR"**

Dimanche 5 Août

12h **Apéritif du maire**

14h30 Inscription Doublette mixte pétanque
150€ + mises

15h Tirage + Consolante 80€ + mises

15h30 **Jeux d'enfants**, de nombreux lots à gagner...

19h **Show de Street trial**

20h Vente de Grillades (sandwichs, saucisses et merguez), frites et glaces.

22h **Soirée DJ**



Durant le week-end : des jeux gonflables et tours de poney seront offerts par le comité des fêtes.



Samedi et dimanche

Ball-trap

Vente de cartouches
et location de fusils sur place

Renseignements : 06 78 50 85 27

Lundi 6 Août

8h30 Inscription Triplette Provençal 350€ + mises

9h Tirage

14h Consolante Triplette Provençal 150€ + mises



Vide Grenier de Ventavon

Dimanche 2 septembre

De 7h à 19h : plus de 100 exposants - parking -
navettes - buvette, grillades et pâtisseries
maison - atelier Gym - stand Gym Plaisir

Renseignements et inscriptions

04 92 66 43 59

06 25 17 65 72

Prix : 10 euros les 5 m - préinscription télépho-
nique obligatoire - règlement et copie de carte
d'identité dans les 10 jours suivants -
pas d'annulation en cas de pluie

Organisation Gym Plaisir

Marché de Valenty

Entre vergers et Durance

Dimanche 7 octobre

10 heures / 17 heures

Marché de producteurs,
transformateurs et artisans locaux

Animations : manège, pêche, initiation marche spor-
tive, afghane, méditative... parcours vélo électrique,
découverte de la smooocyclette, atelier gym, bal....
stands d'informations

Repas chaud servi par l'association (sur réservation)
ou restauration Chez Poupette et à L'Idéal

Contact et réservation

06 64 64 98 58 - 06 48 25 49 41

Association Vivre en Val Durance